



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°77-24

Objet : Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET
Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES
Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par la loi de finances pour 2024 qui précise que les collectivités et établissements publics locaux adoptent, au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique (CFU) ;

Considérant que par délibération n°64/12 du 11 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, entre la Préfecture du Rhône et la commune de Mornant ;

Considérant que par délibération n°106/23 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un l'avenant n°1 « Actes de commande publique » à la convention précitée, permettant d'étendre la transmission par voie électronique des actes relevant de la commande publique ;

Considérant que la commune de Mornant souhaite traiter son exercice 2024 sous la forme d'un CFU et qu'il est nécessaire pour cela de pouvoir dématérialiser tous les documents budgétaires ;

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 relatif à la précision des modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 ci-joint ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la Préfecture du Rhône et la commune de Mornant pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Renaud PFEFFER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. Pfeffer", written over a faint grid background.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Merle", written over a faint grid background.

Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 11 juin 2012 signée entre :

- 1) la Préfecture du Rhône représentée par le préfet, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) et la Ville de Mornant, représentée par son Maire, Monsieur Renaud PFEFFER, agissant en vertu d'une délibération n° 77/24 du 23 septembre 2024, ci-après désignée : la « collectivité ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

À la suite de la section 3.2, il est inséré la section suivante :

« 3.3 – Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires

« ARTICLE 3.3.1 – Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

« La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

« Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

« Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

« La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

« À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

« Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

« ARTICLE 3.3.2 – Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur. »

Article 2

Toutes les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240927-D77_24-DE



Article 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par le représentant de l'Etat.

Fait à Lyon,

et à Mornant,

Le

En deux exemplaires originaux.

Renaud PFEFFER,

LE PREFET,

LE MAIRE DE MORNANT



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°78-24

Objet : Avantages en nature - Véhicules de fonction et de service

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Depuis la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique, le conseil municipal peut, selon des conditions fixées par une délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition des agents de la collectivité lorsque leurs fonctions le justifient.

Un véhicule dit "de fonction" est un véhicule mis à disposition permanente et exclusive d'un agent en raison de sa fonction et de son emploi. Il est affecté à l'usage privatif du fonctionnaire, pour les nécessités de service ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnel. L'article 6 du décret n°2022-250 du 25 février 2022 vise notamment l'emploi de Directeur Général des Services d'une commune de plus de 5 000 habitants.

Lorsqu'un véhicule de l'administration est mis à la disposition d'un agent qui l'utilise à des fins à la fois professionnelles et personnelles, l'utilisation privée constitue un avantage en nature imposable pour la valeur fiscale déclarée selon les règles établies pour les cotisations de sécurité sociale (Code général des impôts - article 82 /Code de la sécurité sociale article L242-1).

Le véhicule de service quant à lui est celui dont les agents ont l'utilité pour les seuls besoins de leur activité professionnelle. Il peut y avoir une autorisation de remisage à domicile pour certains agents dans le cadre de leurs missions.

L'utilisation du véhicule étant uniquement professionnelle, aucun avantage en nature n'est constitué.

II. LA PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services, de retenir le mode d'évaluation forfaitaire annuel pour le calcul de l'avantage en nature et les modalités d'usage proposées ci-dessus, soit :

- 12 % du coût d'achat du véhicule (15 111 €) soit 1 813,30 €/an.

Compte tenu des contraintes et sujétions qui pèsent sur certains agents, il est également proposé d'attribuer un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à l'agent occupant l'emploi de Directeur des Services Techniques et à l'agent Responsable du Centre technique municipal.

Ces attributions font l'objet d'une délibération annuelle et d'un arrêté individuel. Il conviendra donc d'en délibérer tous les ans, à la date anniversaire de la présente délibération.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

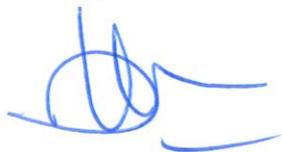
- **DE METTRE A DISPOSITION** un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi suivant :
 - Directrice Générale des Services ;
- **DE RETENIR** le mode d'évaluation de l'avantage en nature annuel suivant :
 - 12 % du coût d'achat du véhicule, soit 1 813,30 €/an
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais suivants : frais de carburant, d'entretien et d'assurance ;
- **DE LIMITER** l'usage du véhicule de fonction à une utilisation uniquement sur le territoire français ;
 - **DE METTRE A DISPOSITION** un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile aux agents occupant les emplois suivants :
 - Directeur des Services Techniques ;
 - Responsable du Centre technique municipal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés portant attribution des véhicules mentionnés ci-dessus ;
- **DE RAPPELER** qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur du véhicule responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent concerné ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,



Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°79-24

Objet : Budget de la commune - Exercice 2024 - Décision modificative n°2

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'instruction budgétaire et comptable M57 autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

II. LA PROPOSITION

Dans le cadre du vote du budget réalisé en avril dernier, des régularisations d'écritures de dépenses et de recettes s'imposent.

Les modifications sont détaillées dans le document comptable ci-annexé.

Elles concernent :

- Ecriture d'ordre de l'investissement vers le fonctionnement pour des reprises d'amortissements (4 319,99 €)
- En investissement : transfert du compte 2312 au compte 2315 concernant des mandats de l'opération 930 pour permettre une récupération du FCTVA (8 775 €)
- En investissement : rajout de crédits d'études sur l'imputation 2031 (42 000 €)
- En investissement : rajout de crédits sur l'imputation 2088 pour la création d'un espace Web Office consacré à la maison du Pouvoir d'Achat (4 200 €)
- En investissement : diminution des crédits du 2138 – opération 924 pour équilibrer la section (50 519,99 €)
- En investissement : intégration des travaux exécutés sur travaux d'agrandissement du restaurant scolaire (opération 920) pour 14 400,40 €. Recette : récupération Avance au compte 238 chapitre 041
Dépense : intégration travaux exécutés au compte 2313 chapitre 041
- En fonctionnement : rajout sur l'imputation 7391172 pour compléter le paiement des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (1 352 €)
- En fonctionnement : rajout de crédits au 64111 pour équilibrer la section (2 967,99 €)

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 – budget de la commune – exercice 2024.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

Berger
Levrault

ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Commune de MORNANT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21690141300015

POSTE COMPTABLE : Givors

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	38
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	49
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	52
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	56

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	58
A1.01 - Opérations non ventilables	60
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	61
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	64
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	65
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	66
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	69
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	72
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	75
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	76
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	79
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	81
A1.908 - Fonction 8 - Transports	84
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	88
A2.01 - Opérations non ventilables	90
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	91
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	97
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	98
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	99
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	102
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	105
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	108
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	109
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	110
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	113
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	115
A2.938 - Fonction 8 - Transports	118

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	127
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	128



Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	129
B3.2 - Etalement des provisions	133
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	136
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	140
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	141
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	144
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	145
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	146
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	147
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	148
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	6 451

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	775,00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	906,54
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 049,69
3 Dépenses d'équipement brut / population	918,22
4 Encours de dette / population (2) (3)	851,04
5 DGF / population	178,42
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,91 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,85 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	87,48 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	81,08 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13,64 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	592 211,99	III + IV	120 732,00	B1 -471 479,99
Investissement	I	592 211,99	III	120 732,00	B2 -471 479,99
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-471 479,99
Investissement	A2 + B2	-471 479,99
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 592 211,99
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
162	Opération d'équipement n° 162	98 396,82
487	Opération d'équipement n° 487	800,00
913	Opération d'équipement n° 913	11 899,84
918	Opération d'équipement n° 918	25 872,96
926	Opération d'équipement n° 926	180 331,98
931	Opération d'équipement n° 931	25 497,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	30 154,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	127 524,44
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	91 733,65
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 120 732,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	120 732,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	23 175,40	23 175,40
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		23 175,40	23 175,40
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	4 319,99	4 319,99
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		4 319,99	4 319,99
		+	+
TOTAL DU BUDGET (5)		27 495,39	27 495,39

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	114 905,20	0,00	46 200,00	46 200,00	161 105,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	476 006,21	0,00	0,00	0,00	476 006,21
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 359 602,97	0,00	-50 519,99	-50 519,99	3 309 082,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 442 847,33	0,00	8 775,00	8 775,00	2 451 622,33
Total des dépenses d'équipement		6 393 361,71	0,00	4 455,01	4 455,01	6 397 816,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 983,76	0,00	0,00	0,00	12 983,76
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	642 365,83	0,00	0,00	0,00	642 365,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		655 349,59	0,00	0,00	0,00	655 349,59
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 048 711,30	0,00	4 455,01	4 455,01	7 053 166,31

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	68 462,38		4 319,99	4 319,99	72 782,37
041	Opérations patrimoniales (8)	22 465,37		14 400,40	14 400,40	36 865,77
Total des dépenses d'ordre d'investissement		90 927,75		18 720,39	18 720,39	109 648,14

TOTAL	7 139 639,05	0,00	23 175,40	23 175,40	7 162 814,45
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 162 814,45
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 033 387,00	0,00	0,00	0,00	1 033 387,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	136 837,05	0,00	8 775,00	8 775,00	145 612,05
Total des recettes d'équipement		2 470 224,05	0,00	8 775,00	8 775,00	2 478 999,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	586 029,92	0,00	0,00	0,00	586 029,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	669 663,31	0,00	0,00	0,00	669 663,31
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	1 025 000,00
Total des recettes financières		2 280 693,23	0,00	0,00	0,00	2 280 693,23
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 750 917,28	0,00	8 775,00	8 775,00	4 759 692,28

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	554 651,39		0,00	0,00	554 651,39
041	Opérations patrimoniales (10)	22 465,37		14 400,40	14 400,40	36 865,77
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 277 116,76		14 400,40	14 400,40	1 291 517,16

TOTAL	6 028 034,04	0,00	23 175,40	23 175,40	6 051 209,44
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 111 605,01
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 162 814,45
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 181 869,02

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 762 776,99	0,00	0,00	0,00	1 762 776,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 150 000,00	0,00	2 967,99	2 967,99	3 152 967,99
014	Atténuations de produits	52 500,00	0,00	1 352,00	1 352,00	53 852,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	698 553,20	0,00	0,00	0,00	698 553,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 663 830,19	0,00	4 319,99	4 319,99	5 668 150,18
66	Charges financières	138 018,42	0,00	0,00	0,00	138 018,42
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	40 500,00		0,00	0,00	40 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 845 348,61	0,00	4 319,99	4 319,99	5 849 668,60

023	Virement à la section d'investissement (5)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	554 651,39		0,00	0,00	554 651,39
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 254 651,39		0,00	0,00	1 254 651,39

TOTAL	7 100 000,00	0,00	4 319,99	4 319,99	7 104 319,99
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 104 319,99
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	731 835,87	0,00	0,00	0,00	731 835,87
73	Impôts et taxes (sauf 731)	47 620,00	0,00	0,00	0,00	47 620,00
731	Fiscalité locale	4 373 379,73	0,00	0,00	0,00	4 373 379,73
74	Dotations et participations (4)	1 533 052,02	0,00	0,00	0,00	1 533 052,02
75	Autres produits de gestion courante (4)	83 150,00	0,00	0,00	0,00	83 150,00
Total des recettes de gestion courante		6 771 037,62	0,00	0,00	0,00	6 771 037,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 771 537,62	0,00	0,00	0,00	6 771 537,62

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	68 462,38		4 319,99	4 319,99	72 782,37
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		68 462,38		4 319,99	4 319,99	72 782,37

TOTAL	6 840 000,00	0,00	4 319,99	4 319,99	6 844 319,99
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	260 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 104 319,99
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 181 869,02
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	-41 744,99		-41 744,99
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	46 200,00	0,00	46 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	14 400,40	14 400,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		4 319,99	4 319,99
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 455,01	18 720,39	23 175,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

23 175,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 967,99		2 967,99
014	Atténuations de produits	1 352,00		1 352,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 319,99	0,00	4 319,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 319,99

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	8 775,00	14 400,40	14 400,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	8 775,00	14 400,40	23 175,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

23 175,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	4 319,99	4 319,99
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	4 319,99	4 319,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 319,99



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		7 139 639,05	0,00	0,00	23 175,40	23 175,40	-27 344,59	50 519,99	23 175,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 154,80	0,00	0,00	46 200,00	46 200,00	0,00	46 200,00	46 200,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	68 008,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	966 595,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	106 124,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	5 182 478,45	0,00	0,00	-41 744,99	-41 744,99	-41 744,99	0,00	-41 744,99
Total des dépenses d'équipement		6 393 361,71	0,00	0,00	4 455,01	4 455,01	-41 744,99	46 200,00	4 455,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 983,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	642 365,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		655 349,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 048 711,30	0,00	0,00	4 455,01	4 455,01	-41 744,99	46 200,00	4 455,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	68 462,38			4 319,99	4 319,99		4 319,99	4 319,99
041	Opérations patrimoniales (8)	22 465,37			14 400,40	14 400,40		14 400,40	14 400,40
Total des dépenses d'ordre		90 927,75			18 720,39	18 720,39		18 720,39	18 720,39

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

23 175,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Commune de MORNANT - Budget Communal - DM - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 358 370,73	0,00	23 175,40	23 175,40	23 175,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 033 387,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	136 837,05	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
Total des recettes d'équipement		2 470 224,05	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	586 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 611 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 081 253,97	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	554 651,39		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	22 465,37		14 400,40	14 400,40	14 400,40
Total des recettes d'ordre		1 277 116,76		14 400,40	14 400,40	14 400,40

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	23 175,40
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 139 639,05	0,00	0,00	23 175,40	23 175,40	-27 344,59	50 519,99	23 175,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 154,80	0,00	0,00	46 200,00	46 200,00	0,00	46 200,00	46 200,00
2031	Frais d'études	70 154,80	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	68 008,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	68 008,71	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	966 595,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	29 034,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	274 525,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	11 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	130 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	24 848,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 844,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	9 764,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 519,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	294 537,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	106 124,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	253,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Vote
			I			II			III = I + II
2313	Constructions	30 419,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	75 450,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	5 182 478,45	0,00	0,00	-41 744,99	-41 744,99	-41 744,99	0,00	-41 744,99
Total des dépenses d'équipement		6 393 361,71	0,00	0,00	4 455,01	4 455,01	-41 744,99	46 200,00	4 455,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 983,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	12 983,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	642 365,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	642 365,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		655 349,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 048 711,30	0,00	0,00	4 455,01	4 455,01	-41 744,99	46 200,00	4 455,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	68 462,38			4 319,99	4 319,99		4 319,99	4 319,99
	Reprise sur autofinancement antérieur	66 863,36			4 319,99	4 319,99		4 319,99	4 319,99
13912	Subv. transf. Régions	13 143,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	8 133,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	7 802,84			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	2 348,50			0,00	0,00		0,00	0,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	7 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	26 736,02			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informatique Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	Vote (RAR N-1 + AP)
			I			II			III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00			4 319,99	4 319,99		4 319,99	4 319,99
	Charges transférées (8)	1 599,02			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 599,02			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	22 465,37			14 400,40	14 400,40		14 400,40	14 400,40
21318	Autres bâtiments publics	2 802,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			14 400,40	14 400,40		14 400,40	14 400,40
458103	Operation pour compte de tiers Enedis / Prodexia	19 663,37			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		90 927,75			18 720,39	18 720,39		18 720,39	18 720,39

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
162	Voirie Bâtiments 2016		2 285 204,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
487	Acquisitions foncières		757 908,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
911	transition énergétique	2023-BAT-911	194 192,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Vidéo protection		804 103,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Salle Multi activités		552 857,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
918	AMI Centre bourg		1 325 238,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920	Agrandissement remm	2020-BRES-920	161 849,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dojo Salle de danse	2023-Bdojo-922	15 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Réhabilitation Ex IMPRO	2021-BIB-923	2 753 445,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924	rénovations patrimoine historique	2023-BAT-924	0,00	0,00	-50 519,99	-50 519,99	-50 519,99	0,00
925	Equipements sportifs	2023-BAT-925	64 382,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Modes doux		266 720,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Environnement		65 383,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Modernisation des moyens de communication		111 177,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929	aménagement des cours d'école	2022-BECP-929	605 821,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930	avenue de Verdun	2022-VOI-930	1 052 238,19	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00	0,00
931	subventions "rénovations de façades et travaux OPAH-RU"	2024-AideRenovation-931	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			11 015 787,43	0,00	-41 744,99	-41 744,99	-41 744,99	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 911
LIBELLE : transition énergétique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-BAT-911****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	194 192,09	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	194 192,09	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	193 787,33	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	404,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 920
LIBELLE : Agrandissement remm
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2020-BRES-920

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	161 849,85	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 440,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	4 440,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	157 409,85	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	7 643,58	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	149 766,27	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		225 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	225 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	225 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 922
LIBELLE : Dojo Salle de danse
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-Bdojo-922

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	15 264,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	15 264,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	15 264,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		160 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	160 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	160 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 923
LIBELLE : Réhabilitation Ex IMPRO
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2021-BIB-923

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	2 753 445,95	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 753 445,95	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 214 298,38	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 011,93	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	29 325,25	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	173 288,28	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	35 522,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		152 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	152 000,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	152 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 924
LIBELLE : rénovations patrimoine historique
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-BAT-924

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	-50 519,99	b -50 519,99
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-50 519,99	-50 519,99
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	-50 519,99	-50 519,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**50 519,99**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 925
LIBELLE : Equipements sportifs
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2023-BAT-925

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	64 382,81	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	64 382,81	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	21 215,51	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	43 167,30	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 929
LIBELLE : aménagement des cours d'école
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2022-BECP-929

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	605 821,13	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	137 116,64	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	135 364,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 752,24	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	468 704,49	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	468 704,49	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 930
LIBELLE : avenue de Verdun
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2022-VOI-930

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 052 238,19	a 0,00	8 775,00	b 8 775,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	117 911,63	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	16 150,02	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	4 141,30	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	97 620,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	334 326,56	0,00	8 775,00	8 775,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	334 326,56	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	8 775,00	8 775,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	8 775,00	d 8 775,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	8 775,00	8 775,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	8 775,00	8 775,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 931
LIBELLE : subventions "rénovations de façades et travaux OPAH-RU"
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2024-AideRenovation-931

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162
LIBELLE : Voirie Bâtiments 2016
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 285 204,51	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 912,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 912,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	308 405,17	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	50 400,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	25 000,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 330,59	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	29 304,38	0,00	0,00	0,00
20423	Privé : Projet infrastructure	3 370,20	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 968 460,53	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 323,17	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	540,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	291 027,57	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 125 021,37	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	27 972,85	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	404 069,42	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	4 356,06	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 568,96	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	110 581,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 426,81	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 426,81	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 487
LIBELLE : Acquisitions foncières
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		757 908,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 828,32	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 542,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	286,32	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	756 080,28	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	77 644,71	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	57 369,92	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	360,62	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	1 548,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	608 162,47	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	10 994,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		540 129,52	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	540 000,00	0,00	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	540 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	129,52	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	52,52	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	77,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 913
LIBELLE : Vidéo protection
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		804 103,19	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 737,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 737,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	789 366,19	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	789 366,19	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		27 000,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	27 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	27 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 917
LIBELLE : Salle Multi activités
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		552 857,27	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 431,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 431,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	530 426,27	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	530 426,27	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 918
LIBELLE : AMI Centre bourg
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 325 238,26	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 543,12	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	55 543,12	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	202 702,65	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	202 702,65	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 066 992,49	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 356,80	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	284 874,24	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	481 700,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	199 842,57	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 614,23	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 520,23	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	76 084,42	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		140 278,45	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	140 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	28 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	112 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	278,45	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	278,45	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 926
LIBELLE : Modes doux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		266 720,75	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	266 720,75	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	266 720,75	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 927
LIBELLE : Environnement
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		65 383,50	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 383,50	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 969,10	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	56 516,40	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 898,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 928
LIBELLE : Modernisation des moyens de communication
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		111 177,33	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 797,60	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 797,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	103 379,73	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	103 379,73	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 358 370,73	0,00	23 175,40	23 175,40	23 175,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 033 387,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	4 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	61 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	104 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	525 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	136 837,05	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	136 837,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 470 224,05	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	586 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	448 217,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	137 812,84	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 611 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 081 253,97	0,00	8 775,00	8 775,00	8 775,00
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	554 651,39		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 398,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	14 876,08		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	42 080,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 000,00		0,00	0,00	0,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	13 077,90		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	26 463,79		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	42 371,78		0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	112,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 113,20		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	621,73		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	76 101,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 584,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	948,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	63 232,58		0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	4 686,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 395,54		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	1 443,84		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	291,92		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 573,50		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	1 900,53		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 228,71		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	46 873,77		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	25 579,20		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	3 972,19		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	35 445,80		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 958,18		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 930,93		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	108 391,22		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	22 465,37		14 400,40	14 400,40	14 400,40
2031	Frais d'études	2 802,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		14 400,40	14 400,40	14 400,40
458203	Operation pour compte de tiers Enedis / Prodexia	19 663,37		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 277 116,76		14 400,40	14 400,40	14 400,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

Commune de MORNANT - Budget Communal - DM - 2024

- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 100 000,00	0,00	0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
011	Charges à caractère général (4)	1 762 776,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 150 000,00	0,00		2 967,99	2 967,99		2 967,99	2 967,99
014	Atténuations de produits	52 500,00	0,00		1 352,00	1 352,00		1 352,00	1 352,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	698 553,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 663 830,19	0,00	0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
66	Charges financières	138 018,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	40 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		181 518,42	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 845 348,61	0,00	0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
023	Virement à la section d'investissement	700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	554 651,39			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 254 651,39			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 319,99

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Commune de MORNANT - Budget Communal - DM - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE



III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 840 000,00	0,00	4 319,99	4 319,99	4 319,99
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	731 835,87	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	47 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 373 379,73	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 533 052,02	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	83 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 771 037,62	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 771 537,62	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	68 462,38		4 319,99	4 319,99	4 319,99
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		68 462,38		4 319,99	4 319,99	4 319,99
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						4 319,99

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 100 000,00	0,00	0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
011	Charges à caractère général (5)	1 762 776,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	95 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	21 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	238 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	25 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	57 149,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	28 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	76 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	104 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	83 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	56 882,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	100 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 275,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	27 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	22 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 150 000,00	0,00		2 967,99	2 967,99		2 967,99	2 967,99
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 772,52	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	9 723,52	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 723,45	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 663,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 740,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 343 752,54	0,00		2 967,99	2 967,99		2 967,99	2 967,99
64112	SFT, indemnité de résidence	32 802,76	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	280 606,15	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	516 799,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 306,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	306 266,03	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	438 000,27	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 087,52	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 425,29	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 180,28	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	21 148,93	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	52 500,00	0,00		1 352,00	1 352,00		1 352,00	1 352,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	2 500,00	0,00		1 352,00	1 352,00		1 352,00	1 352,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	698 553,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	144 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	112 285,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	91 334,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	95 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	51 134,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 663 830,19	0,00	0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
66	Charges financières	138 018,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 576,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 558,12	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	40 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		181 518,42		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 845 348,61		0,00	4 319,99	4 319,99	0,00	4 319,99	4 319,99
023	Virement à la section d'investissement	700 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	554 651,39			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	554 651,39			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 254 651,39			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	22 144,79
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-27 702,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 558,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 840 000,00	0,00	4 319,99	4 319,99	4 319,99
013	Atténuations de charges (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	731 835,87	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	22 350,23	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	21 185,64	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	47 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	36 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	10 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 373 379,73	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	4 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	310 379,73	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 533 052,02	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	512 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	151 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	487 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 957,02	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	246 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	83 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté	Publié le 02/10/2024	Total
			I				
756	Libéralités reçues	650,00	0,00	0,00			0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	0,00			0,00
Total des recettes de gestion des services		6 771 037,62	0,00	0,00			0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00			0,00
77	Produits spécifiques (4)	500,00	0,00	0,00			0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00			0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00			0,00
Total des recettes réelles		6 771 537,62	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	68 462,38		4 319,99			4 319,99
722	Immobilisations corporelles	1 599,02		0,00			0,00
752	Revenus des immeubles	7 500,00		0,00			0,00
77681	Neutralisation des amortissements	26 736,02		0,00			0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	32 627,34		0,00			0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		4 319,99			4 319,99
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		68 462,38		4 319,99			4 319,99

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	1 078 276,77	0,00	201 889,88	1 670 757,50	944 577,17	84 286,42	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	12 983,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	642 365,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	418 727,18	0,00	89 990,04	153 887,61	492 587,17	82 496,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	111 899,84	1 516 869,89	437 490,00	1 790,40	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		669 663,31	1 904 029,92	0,00	46 232,00	998 752,05	38 000,00	14 240,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	669 663,31	586 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 000,00	0,00	46 232,00	861 915,00	38 000,00	14 240,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	136 837,05	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 652 513,38	0,00	0,00	1 420 865,19		7 053 166,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		12 983,76
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		642 365,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	125 209,20	0,00	0,00	17 196,00		161 105,20
204	Subventions d'équipement versées	283 506,21	0,00	0,00	192 500,00		476 006,21
21	Immobilisations corporelles	1 133 667,76	0,00	0,00	937 727,20		3 309 082,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	110 130,21	0,00	0,00	273 441,99		2 451 622,33
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		1 040 000,00	0,00	0,00	48 775,00		4 759 692,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00		1 025 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 255 693,23
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00	40 000,00		1 033 387,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	8 775,00		145 612,05
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	669 663,31
106	Réserves	669 663,31

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		972 976,77	0,00	14 200,00	12 600,00	500,00	78 000,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	12 983,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	642 365,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	102 330,08	0,00	0,00	3 000,00	0,00	58 000,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	215 297,10	0,00	0,00	9 600,00	500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 904 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	586 029,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.900****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 078 276,77
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 983,76
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	642 365,83
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 330,08
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 397,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 904 029,92
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 029,92
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	191 889,88	10 000,00	0,00	0,00	201 889,88
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	79 990,04	0,00	0,00	0,00	79 990,04
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	111 899,84	0,00	0,00	0,00	111 899,84
RECETTES		0,00	46 232,00	0,00	0,00	0,00	46 232,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	46 232,00	0,00	0,00	0,00	46 232,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		5 000,00	88 109,22	87 555,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	63 595,83	52 678,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	24 513,39	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	27 777,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	59 500,00	227 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	104 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	59 500,00	122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 489 092,52	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 670 757,50
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 274,22
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	37 613,39
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 489 092,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516 869,89
RECETTES		0,00	0,00	711 837,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	998 752,05
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 915,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	525 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	136 837,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 837,05

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		11 520,00	0,00	100 000,00	226 067,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	100 000,00	174 072,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	51 994,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		517 490,00	35 000,00	0,00	0,00	54 500,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00
213	Constructions	80 000,00	35 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	437 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	944 577,17
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 072,44
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 520,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 994,73
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 490,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		84 286,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	78 496,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 790,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	14 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^e , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 286,42
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 496,02
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 790,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 240,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 240,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 264 960,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	112 154,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	283 506,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	485 854,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	99 769,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	137 745,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	78 629,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	31 500,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 025 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	387 552,40	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	13 054,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	374 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 652 513,38
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 209,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283 506,21
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 352,97
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 769,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 745,19
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 629,54
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,67
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
AT.507

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	Politique de l'air
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 420 865,19	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 196,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	192 500,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	936 392,20	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	229 491,99	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	43 950,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	48 775,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 775,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420	
									865,19	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 196,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 500,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 335,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	936 392,20	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 491,99	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 950,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 775,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 775,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 912,51	1 918 323,41	0,00	100 193,66	1 682 182,10	257 120,20	96 850,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	386 208,13	0,00	52 514,00	384 767,56	106 059,44	1 850,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 912,51	867 409,66	0,00	46 879,66	1 195 996,54	151 060,76	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	53 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	429 335,20	0,00	800,00	101 418,00	0,00	95 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	138 018,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	40 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	5 849 001,75	0,00	0,00	866 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	105 300,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	47 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	4 373 379,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 247 052,02	0,00	0,00	286 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	73 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 533 999,52	8 095,00	40 114,33	209 877,87		5 849 668,60
011	Charges à caractère général	0,00	761 378,67	8 095,00	0,00	61 904,19		1 762 776,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	700 620,85	0,00	40 114,33	147 973,68		3 152 967,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 852,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00		698 553,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		138 018,42
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 500,00
RECETTES		0,00	53 535,87	0,00	0,00	3 000,00		6 771 537,62
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	43 535,87	0,00	0,00	3 000,00		731 835,87
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 620,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 373 379,73
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 533 052,02
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00		83 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 912,51
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	310,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 602,35
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 452 573,63	170 200,00	91 799,78	106 900,00	90 650,00	2 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	11 300,00	0,00	0,00	14 720,00	750,00	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	18 469,99	0,00	9 000,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	14 395,81	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	33 006,91	0,00	2 300,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	41 789,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 860,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 686,00	0,00	25 500,00	89 380,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 400,00	2 400,00	1 800,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 483,51	0,00	1 093,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	550 003,14	0,00	38 013,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	223 874,30	0,00	12 793,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	27 148,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	164 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	112 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	65 100,20	0,00	1 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	138 018,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	40 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	53 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 831 351,75	0,00	0,00	14 000,00	650,00	3 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 360 379,73	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	47 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
741	D.G.F.	1 150 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 957,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 500,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	84 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseils		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 918 323,41
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 970,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 119,99
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 395,81
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 906,91
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 789,42
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 160,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 066,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 576,54
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 016,47
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 667,72
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 148,93
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 800,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 285,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 250,20
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 018,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 852,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 849 001,75
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 700,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 373 379,73
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 620,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement			
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 965,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 957,02	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 630,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00	
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	100 193,66	0,00	0,00	0,00	100 193,66
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
618	Divers	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 314,00	0,00	0,00	0,00	2 314,00
628	Divers	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	878,47	0,00	0,00	0,00	878,47
641	Rémunérations du personnel	0,00	35 384,26	0,00	0,00	0,00	35 384,26
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	10 616,93	0,00	0,00	0,00	10 616,93
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		137 786,30	263 556,53	74 670,00	85 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 200,00	7 320,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	0,00	3 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	50,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	7 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50,00	200,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 537,42	5 497,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	72 346,54	183 051,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	28 128,34	65 793,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 694,00	3 740,00	85 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	551 041,19	33 345,19	0,00	535 882,89	0,00	0,00	1 682 182,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	227 180,00	2 500,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	261 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 030,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 950,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	29 397,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 397,56
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	7 490,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	4 772,52	0,00	0,00	7 772,52
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
628	Divers	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	51 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 879,55	678,25	0,00	12 164,03	0,00	0,00	26 757,07
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	202 840,83	22 072,90	0,00	374 387,60	0,00	0,00	854 699,33
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	68 293,25	8 094,04	0,00	136 458,74	0,00	0,00	306 767,62
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 334,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 084,00
RECETTES		0,00	0,00	580 000,00	40 000,00	0,00	246 000,00	0,00	0,00	866 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	246 000,00	0,00	0,00	286 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	226 635,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	27 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	8 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	16 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	3 257,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	108 682,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	39 120,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		27 484,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	27 484,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 120,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 484,44
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 425,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 257,31
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 682,61
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 120,84
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 850,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification			
DEPENSES		0,00	1 289 350,78	244 648,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	440 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	25 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	227 043,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	6 210,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	4 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	42 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 668,91	5 369,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	331 241,99	175 745,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	115 061,21	63 533,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	53 535,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	43 535,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 533 999,52
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 043,09
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210,58
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 825,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 038,57
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 987,23
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 595,05
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 535,87
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 535,87
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	8 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 095,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 695,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 114,33
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	617,42
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 022,32
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 474,59
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 114,33
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	617,42
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 022,32
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 474,59
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	209 877,87	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,19	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 415,67	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	106 443,72	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	38 114,29	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 877,87	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,19	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 415,67	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 443,72	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 114,29	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 290 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 290 000,00									
00001038089	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	22/03/2012		15/07/2012	500 000,00	F		5,340	5,340		A	X Echéance constante		A-1
00003724411	CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	17/12/2018		15/05/2019	500 000,00	F		1,290	1,300		T	X Echéance constante		A-1
0054471	LA BANQUE POSTALE	19/08/2015		01/07/2016	400 000,00	F		1,720	1,720		T	X Echéance constante		A-1
05881806	Société Anonyme BANQUE POPULAIRE ARA	14/11/2019		22/02/2020	1 500 000,00	F		0,610	0,612		T	X Echéance constante		A-1
06031364	Société Anonyme BANQUE POPULAIRE ARA	07/10/2022		07/01/2023	500 000,00	F		1,690	1,690		T	C		A-1
3853205 - 05001	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	09/06/2005		25/06/2006	400 000,00	F		3,630	3,630		A	X Echéance constante		A-1
3895051 - 07002	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	09/06/2005		25/09/2007	600 000,00	F		4,500	4,500		T	X Echéance constante		A-1
5310353 / 370045G	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	18/10/2022		25/12/2022	1 500 000,00	R	LIVRET A	2,250	3,478		T	P	O	A-1
7050276 - 06002	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	19/04/2006		25/04/2007	600 000,00	R	EURIBOR12M	0,000	0,000		A	P		A-1
9015592/3690290	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	10/05/2012		25/01/2013	500 000,00	F		4,870	4,870		S	X Echéance constante		A-1
A0119 224 000	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	28/08/2019		25/01/2020	500 000,00	F		0,430	0,440		A	X Echéance constante		A-1
MIN238769EUR/02	Etablissement Caisse Française Financement Loc	29/06/2006		01/03/2008	500 000,00	R		3,490	3,320		A	P		A-1
MIN248247EUR/01	Etablissement Caisse Française Financement Loc	19/06/2007		01/03/2024	587 000,00	R	EURIBOR03M	0,000	0,413		S	P		A-1
MIN248247EUR/02	Etablissement Caisse Française Financement Loc	19/07/2007		01/09/2008	403 000,00	V		0,000	2,380		T	P		A-1
MIN248247EUR/0261090	Etablissement Caisse Française Financement Loc	25/05/2007		01/01/2010	500 000,00	R	EURIBOR03M	2,234	0,575		T	P		A-1
MON 519205EUR	LA BANQUE POSTALE	28/12/2017		01/05/2018	500 000,00	F		1,110	1,110		T	C		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Devise	dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devises						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
MON245078EUR025	Etablissement Caisse Française Financement Loc	22/12/2006		01/12/2007	300 000,00	R	EURIBOR12M	3,690	3,690		A	P		A-1		
1643 Emprunts en devises (total)					0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
04/2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					10 290 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

Commune de MORNANT - Budget Communal - DM - 2024

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 490 089,73					648 995,47	123 469,02	0,00	20 652,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 490 089,73					648 995,47	123 469,02	0,00	20 652,78
00001038089		0,00	A-1	251 962,57	6,83	F		5,340	26 087,12	13 454,80	0,00	5 561,81
00003724411		0,00	A-1	351 987,30	9,42	F		1,300	32 331,19	4 384,65	0,00	526,90
0054471		0,00	A-1	106 525,30	1,58	F		1,720	42 062,38	1 561,90	0,00	277,19
05881806		0,00	A-1	1 214 447,63	15,17	F		0,612	72 482,59	7 242,53	0,00	754,65
06031364		0,00	A-1	466 666,68	13,08	F		1,690	33 333,32	7 675,42	0,00	1 708,77
3853205 - 05001		0,00	A-1	53 995,46	0,75	F		3,630	26 516,47	1 960,04	0,00	515,39
3895051 - 07002		0,00	A-1	147 083,89	2,75	F		4,500	39 700,69	5 955,07	0,00	80,54
5310353 / 370045G		0,00	A-1	1 414 934,86	13,25	R	LIVRET A	3,478	86 995,31	45 678,92	0,00	839,18
7050276 - 06002		0,00	A-1	119 882,79	1,58	R	EURIBOR12M	0,000	38 522,02	4 497,40	0,00	2 080,01
9015592/3690290		0,00	A-1	170 276,76	2,83	F		4,870	39 547,74	7 816,78	0,00	2 758,82
A0119 224 000		0,00	A-1	368 787,74	9,33	F		0,440	32 744,34	1 734,64	0,00	1 348,66
MIN238769EUR/02		0,00	A-1	124 923,72	2,50	R		3,320	29 860,14	4 432,50	0,00	2 803,17
MIN248247EUR/01		0,00	A-1	175 482,55	3,50	R	EURIBOR03M	0,413	36 319,75	6 303,17	0,00	446,25
MIN248247EUR/02		0,00	A-1	120 475,82	3,50	V		2,380	24 935,08	4 327,37	0,00	306,37
MIN248247EUR/0261090		0,00	A-1	35 185,51	0,08	R	EURIBOR03M	0,575	35 185,51	887,06	0,00	0,00
MON 519205EUR		0,00	A-1	308 333,41	8,42	F		1,110	33 333,32	3 338,22	0,00	520,05
MON245078EUR025		0,00	A-1	59 137,74	2,25	R	EURIBOR12M	3,690	19 038,50	2 218,55	0,00	125,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
04/2021		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 490 089,73					648 995,47	123 469,02	0,00	20 652,78

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 490 089,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		09-10-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	01/01/2000
L	2031 Frais d'études	5	01/01/2000
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	01/01/2000
L	2033 Frais d'insertion	5	01/01/2000
L	2041 Organismes de transport - Subv. d'équipement versées	5	01/01/2000
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	204114 Subv.Etat - Voirie	15	01/01/2000
L	204115 Subv. Etat - Monuments historiques	15	01/01/2000
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	204122 Régions - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	01/01/2000
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	20414 Communes - Subv. d'équipement versées aux org. publics	15	01/01/2000
L	2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	15	01/01/2000
L	20415 Groupement de coll. - Subv. équi.versées aux org. publics	15	01/01/2000
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	15	01/01/2000
L	20415311 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	20415312 CDE - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	20415313 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	20415321 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	20415322 CCAS - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	20415323 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	20415331 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	20415332 SPA - Bâtiments et installations	5	01/01/2000
L	20415333 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5	01/01/2000
L	20415341 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	20415342 SPIC - Bâtiments et installations	5	01/01/2000
L	20415343 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5	01/01/2000
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	15	01/01/2000
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. équip. versées aux org. publics	15	01/01/2000
L	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041612 CDE - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. publics	15	01/01/2000
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. publics	15	01/01/2000
L	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	2041632 SPA - Bâtiments et installations	15	01/01/2000
L	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	15	01/01/2000
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	01/01/2000
L	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	2041642 SPIC - Bâtiments et installations	5	01/01/2000
L	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5	01/01/2000
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	15	01/01/2000
L	20417 Organismes de transport - Subv. d'équipement versées	5	01/01/2000
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	01/01/2000
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	5	01/01/2000
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5	01/01/2000
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	15	01/01/2000
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	15	01/01/2000
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	15	01/01/2000

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	15		01/01/2000
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5		01/01/2000
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5		01/01/2000
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	5		01/01/2000
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	5		01/01/2000
L	2043 Subventions aux éts scolaires publics pour dép. d'équipeme	15		01/01/2000
L	20431 Subv. éts scol. - Biens mobiliers, matériel et études	15		01/01/2000
L	20432 Subv. éts scol. - Bâtiments et installations	15		01/01/2000
L	20433 Subv. éts scol. - Projets d'infrastructure d'intérêt natio	15		01/01/2000
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	15		01/01/2000
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	15		01/01/2000
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	15		01/01/2000
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	15		01/01/2000
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	5		01/01/2000
L	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5		01/01/2000
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	5		01/01/2000
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	5		01/01/2000
L	2045 Subventions d'équipement versées aux tiers(fonds européens)	5		01/01/2000
L	2046 Attributions de compensation d'investissement	5		01/01/2000
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3		01/01/2000
L	2051 Concessions et droits similaires	3		01/01/2000
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	2		01/01/2000
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15		01/01/2000
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15		01/01/2000
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	5		01/01/2000
L	2132 Immeubles de rapport	30		01/01/2000
L	21321 Constructions immeubles de rapport	30		01/01/2000
L	21328 Autres bâtiments privés	20		01/01/2000
L	2135 Inst. général., agenct, aménag des construc (grande instal)	15		01/01/2000
L	2135 Inst. général., agenct, aménag des construc (petite instal)	5		01/01/2000
L	2152 Installations de voirie (gros eqpt)	10		01/01/2000
L	2152 Installations de voirie (petit eqpt)	5		01/01/2000
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	15		01/01/2000
L	21531 Réseaux de transmission	15		01/01/2000
L	21532 Réseaux d'alerte	15		01/01/2000
L	21532 Réseaux d'assainissement	15		01/01/2000
L	21533 Réseaux câblés	15		01/01/2000
L	21534 Réseaux d'électrification	15		01/01/2000

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	21535 Réseaux de transmission	15	01/01/2000
L	21536 Réseaux d'alerte	15	01/01/2000
L	21538 Autres réseaux	15	01/01/2000
L	21568 Autre mat et outil incendie & défense civile (gros eqpt)	10	01/01/2000
L	21568 Autre mat et outil incendie & défense civile (petit eqpt)	3	01/01/2000
L	215731 Matériel roulant - Voirie	10	01/01/2000
L	215738 Autre matériel et outillage de voirie	5	01/01/2000
L	2158 Autre installation, matériel et outillage tech (appareils)	10	01/01/2000
L	2158 Autre installation, matériel et outillage tech (outils)	5	01/01/2000
L	21828 Autres matériels de transport (+3,5 T)	8	01/01/2000
L	21828 Autres matériels de transport (légers)	5	01/01/2000
L	21831 Matériel informatique scolaire	3	01/01/2000
L	21838 Autre matériel informatique	3	01/01/2000
L	2185 Matériel de téléphonie	5	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations (gros équipement)	10	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations (matériel moyen)	5	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations (petit matériel)	2	01/01/2000
L	Autre matériel et outillage de voirie	6	28/09/2020
L	Matériel de transport (véhicules légers)	5	28/09/2020
L	matériel de transport (véhicules plus importants)	8	28/09/2020
L	matériels de bureau électriques et électroniques	5	28/09/2020
L	Mobilier	10	28/09/2020

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
contentieux	0,00	17/10/2022	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
 Reçu en préfecture le 02/10/2024
 Publié le 02/10/2024
 ID : 069-216901413-20240923-D79_24-DE

SCLD
 Berser
 Levrault

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant de l'exercice D	E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					597 405,69	537 665,13										8 656,41	19 913,52	
MAISON DE RETRAITE DE MORNANT	2018	C	Garantie emprunt Maison de retraite	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	597 405,69	537 665,13	25,67	A	F	1,610	F	1,610	-1		8 656,41	19 913,52		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 741 924,00	7 075 525,92										132 939,63	226 119,91	
2 Fleuves Rhône Habitat	2008	X Echéance constante	HMF Construction 11 logements-en VEFA	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	730 506,00	584 718,70	24,25	A	F	4,300	F	4,300	-		25 142,90	11 607,93		
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE LES Floralyse PLUS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	245 957,00	206 923,67	30,83	A	F	1,350	F	1,350	-		2 793,47	5 212,77		
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE LES Floralyse PLA102	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	57 575,00	47 101,01	30,83	A	F	0,550	F	0,550	-		259,06	1 350,21		



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	Exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE LES Floralyse PLA/PLF	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	29 394,00	25 243,29	40,83	A	F		0,550	F		0,550	-		138,84	535,92
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE LES Floralyse PLSDD	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	79 415,00	67 903,25	30,83	A	F		1,860	F		1,860	-		1 263,00	1 571,86
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE LES Floralyse PLS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	25 405,00	22 756,65	40,83	A	F		1,860	F		1,860	-		423,27	362,25
ALLIADE HABITAT	2016	X Echéance constante	ALLIADE Verdelet Palladines	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	101 749,00	88 895,58	31,33	A	R	LIVRET A	1,860	R	LIVRET A	1,860	-	LIVRET A	1 653,46	1 975,33
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	ALLIADE Les Floralys-VEFA-6 lgts	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	107 985,00	95 272,13	40,83	A	F		1,350	F		1,350	-		1 286,17	1 700,63
ALLIADE HABITAT	2016	X Echéance constante	SEMCODA - avenue du Souvenir	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	114 600,00	102 688,43	42,17	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	1 390,09	1 779,09
ALLIADE HABITAT	2016	X Echéance constante	SEMCODA - Avenue du Souvenir	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	60 903,00	51 046,54	32,17	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	0,550	-	LIVRET A	281,53	1 418,84
ALLIADE HABITAT	2016	X Echéance constante	SEMCODA - Avenue du Souvenir	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	15 500,00	13 561,49	42,17	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	0,550	-	LIVRET A	74,79	280,75
ALLIADE HABITAT	2015	X Echéance constante	SEMCODA - av du Souvenir	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	286 296,00	250 223,26	32,17	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	3 387,27	5 914,16
ALLIADE HABITAT	2019	X Echéance constante	SEMCODA Jardins de l'école - 3 logements	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	104 000,00	94 601,48	33,58	A	F		1,860	F		1,860	-		1 759,59	1 946,58
Habitations Modernes et Famili	2008	X Echéance constante	HMF construction 11 logements-en VEFA	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	219 604,00	204 410,08	34,25	A	R	LIVRET A	4,300	R	LIVRET A	4,300	-	LIVRET A	8 789,63	1 892,02



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	Exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMPRO	2016	X Echéance constante	Garantie IMPRO Terrain construction nvx locaux	CAISSE EPARGNE RHONE ALPES LYON	600 000,00	380 657,15	11,25	A	F		1,710	F		1,710	-		7 080,22	28 605,80
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA le Bourg PLS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	164 200,00	149 116,54	41,33	A	F		1,860	F		1,860	-		2 773,57	2 296,61
SEMCODA	2016	X Echéance constante	SEMCODA le Bourg PLS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	324 500,00	289 295,17	32,33	A	F		1,860	F		1,860	-		5 380,89	6 184,75
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA le Bourg PLS 6	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	450 900,00	392 797,36	31,33	A	F		1,790	F		1,790	-		7 031,07	8 843,75
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA le Bourg PLUS 01	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	326 600,00	292 647,75	41,33	A	F		1,350	F		1,350	-		3 950,74	5 070,25
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA le Bourg PLUS 01	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 260 649,00	1 084 682,06	31,33	A	F		1,350	F		1,350	-		14 643,21	26 335,81
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA Chambry Boiron	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	62 500,00	54 682,01	41,33	A	F		0,550	F		0,550	-		300,75	1 132,05
SEMCODA	2015	X Echéance constante	SEMCODA Chambry Boiron	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	274 836,00	230 705,75	31,33	A	F		0,550	F		0,550	-		1 268,88	6 402,76
SEMCODA	2016	X Echéance constante	SEMCODA avenue de Verdun	CREDIT MUTUEL	1 296 700,00	1 108 820,12	21,33	A	F		1,750	F		1,750	A-1		19 404,35	39 571,53
SEMCODA	2019	X Echéance constante	SEMCODA Les jardins de l'école - 3 logements	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	69 300,00	64 758,99	43,58	A	F		1,860	F		1,860	-		1 204,52	934,61
SEMCODA	2019	X Echéance constante	SEMCODA Les jardins de l'école - 3 logements	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	57 850,00	52 675,79	33,58	A	F		1,860	F		1,860	-		979,77	1 082,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	Exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Tiers RECUP Compta	2015	X Echéance constante	Garantie emprunt ST thomas d'aquin	BANQUE RHONE ALPES	1 675 000,00	1 119 341,67	11,08	T	F		1,850	F		1,850	-		20 278,59	62 111,20
TOTAL GENERAL					9 339 329,69	7 613 191,05											141 596,04	246 033,43

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	648 996,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	648 996,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 771 537,62
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,58

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	10,00	1,00	11,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		25,00	3,00	28,00	28,00	3,17	31,17
Adjoint technique	C	9,00	1,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique 2ème classe	C	8,00	2,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal 1er classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,17	3,17
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	5,00	1,00	6,00
ATSEM Principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM Principal 2e classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint territorial du patrimoine 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
adjoint territorial du patrimoine 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	8,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'animation	C	3,00	8,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
collaborateur de cabinet	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		46,00	11,00	57,00	57,00	7,17	64,17

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM principal 2ème classe	C	S		0,00	A A	CDD A
adjoint du patrimoine	C	CULT		0,00	A A	CDD A
adjoint technique	C	TECH		0,00	A A	CDD A
collaborateur de cabinet	B	OTR		0,00	A A	CDD A
rédacteur	B	ADM		0,00	A A	CDD A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
adjoint administratif	C	ADM		0,00	A A	CDD A
adjoint technique 2ème classe	C	TECH		0,00	A A	CDD A
adjoint territorial d'animation	C	S		0,00	A A	CDD A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
08/04/2024 - inter club judo et concours de danse (subvention spécifique)	ACLAM	ACLAM	Association	600,00
08/04/2024 - Concours Jean Palluy (subvention spécifique)	AMICALE BOULE MORNANTAISE	AMICALE BOULE MORNANTAISE	Association	760,00
08/04/2024 - Fête du Football Club (subvention spécifique)	FCSO	FCSO	Association	650,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	ACLAM	ACLAM	Association	7 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	FCSO	FCSO	Association	6 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	A.S.M. TENNIS DE TABLE	A.S.M. TENNIS DE TABLE	Association	800,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	HAND BALL CLUB MORNANT ASSOCIATI	Association HAND BALL CLUB MORNANT ASSOCIATI	Association	1 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	Tennis club de Mornant	Association Tennis club de Mornant	Association	1 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	Sans Dessous Dessus	Association Sans Dessous Dessus	Association	450,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	ASSOC MUSICALE MORNANT	ASSOC MUSICALE MORNANT	Association	23 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	MAISON DE PAYS	Association MAISON DE PAYS	Association	2 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	ESPACE DANSE	Association ESPACE DANSE	Association	1 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	Mornantaise des familles	Association Mornantaise des familles	Association	1 000,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	JEUNESSE MORNANTAISE	Association JEUNESSE MORNANTAISE	Association	1 500,00
08/04/2024 - subvention de fonctionnement	Scouts et guides de France	Association Scouts et guides de France	Association	700,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV
D.T.T.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 111 605,01	0,00	0,00	1 111 605,01
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-471 479,99	0,00	0,00	-471 479,99
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	640 125,02	0,00	0,00	640 125,02

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	669 663,31	0,00	0,00	669 663,31
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	640 125,02	0,00	0,00	640 125,02
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 309 788,33	0,00	0,00	1 309 788,33

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	687 976,93	0,00	0,00	687 976,93
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 865 681,31	0,00	0,00	2 865 681,31
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 177 704,38	0,00	0,00	2 177 704,38

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 687 976,93	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		642 365,83	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	642 365,83	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		45 611,10	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	12 983,76	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 627,34	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 865 681,31	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		586 029,92	0,00	0,00
10222	FCTVA	448 217,08	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	137 812,84	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 279 651,39	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 398,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	14 876,08	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	42 080,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	13 077,90	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	26 463,79	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	42 371,78	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	112,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 113,20	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	621,73	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	76 101,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 584,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	948,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	63 232,58	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	4 686,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	3 395,54	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	1 443,84	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	291,92	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 573,50	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	1 900,53	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 228,71	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	46 873,77	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	25 579,20	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	3 972,19	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	35 445,80	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 958,18	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 930,93	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	108 391,22	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 025 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/09/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Mornant, le 23/09/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Mornant, le 23/09/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BERRET Patrick	
BIOT Loïc	
BLANCHET Anne	
BONNET-GONNET Patricia	
BREJOT Arnaud	
CAFIERO Serge	
CECILLION Christian	
CHAPOT Pascale	
DANIEL Pascale	
DOUARD Gaël	
DUTEL Alain	
FONTRONBERT Jean-François	
GUERIAUD Raphaëlle	
GUINAND Julie	
HAZOUARD Dominique	
MACHON Jean-Marc	
MAYOR Dylan	
MERLE Véronique	
OLTRA Anne-Laurence	
PFEFFER Renaud	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PIQUERAS Laure	
PIVOT Sophie	
PONCET Sébastien	
PRIVAS-BREAUTE Virginie	
RODRIGUES Dorothée	
RULLIERE Fatira	
TACCHINI Jocelyne	
VALETTE Anne-Catherine	
ZIMMERMANN Véronique	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/09/2024, et de la publication le 24/09/2024

A Mornant, le 24/09/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°80-24

Objet : Demande de subvention au Département du Rhône
pour la construction d'un flow park

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le skate park de la commune de Mornant construit il y a plusieurs années n'est plus conforme et adapté aux besoins et attentes des jeunes de la commune.

Après consultation auprès d'un groupe de jeunes volontaires, la commune prévoit la création d'un skate park et d'un circuit de pump track afin d'offrir un flow park, nouvel équipement sportif de proximité.

Le budget prévisionnel de cet équipement est estimé à hauteur de 300 000 €.

Dans le cadre de son appel à projet 2024, le Département du Rhône accompagne les collectivités locales à la réalisation d'équipements de loisirs.

La commune de Mornant a demandé au Département du Rhône par délibération n°47-24 du Conseil Municipal du 3 juin 2024 une subvention d'un montant de 100 000 € pour ce projet.

II. LA PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Il convient à présent de formaliser une demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projets Loisirs à hauteur de 150 000 €, au lieu des 100 000 € initialement demandés.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Renaud PFEFFER,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ABROGER** la délibération n°47-24 du Conseil Municipal du 3 juin 2024 ;
- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention au titre de l'appel à projets 2024 lancé par le Département du Rhône ;
- **DE DÉPOSER** le dossier de demande de subvention au titre de la réalisation d'un pump track – skate park pour l'année 2024 pour un montant de 150 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

Berger
Levrault

ID : 069-216901413-20240923-D80_24-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°81-24

Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour la rénovation de la chaufferie de la mairie

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence « Actions de transition énergétique et écologique », de son programme partagé pour la transition écologique de son territoire et afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments des collectivités, la COPAMO propose une aide financière pour inciter les communes à s'engager dans des travaux

pour la rénovation énergétique de leurs équipements publics et développer le photovoltaïque sur leurs bâtiments publics et ombrières.

Les systèmes de régulation, de programmation et de comptage des fluides font partie des travaux subventionnables. Ces dispositifs permettent une optimisation des consommations via un suivi et une régulation de la température en fonction des usages par exemple. Afin de suivre les consommations relatives à un équipement et de privilégier une gestion raisonnée de celles-ci, des systèmes de régulation et de programmation peuvent être mis en place. D'autre part, l'installation de systèmes de comptage permet de distinguer les consommations d'énergie par bâtiment ou groupe de bâtiments. Ainsi les actions responsables à engager peuvent être définies selon l'usage et la fréquentation de chacun.

A ce titre, la commune engage dès à présent des travaux de régulation de la chaufferie de la mairie de Mornant pour permettre des économies d'énergie et un meilleur contrôle de sa consommation d'énergie.

Après consultation, l'entreprise ENGIE SOLUTIONS a été retenue pour des travaux d'un montant de 64 890.14 € HT.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans le cadre de l'appel à projet « Aide pour les travaux de rénovation énergétique, de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics existants de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics et ombrières des communes » pour une subvention à hauteur de 10 000 €.

L'appel à projet prévoit un taux d'aide de 30 % et un montant maximum de 10 000 € concernant le système de régulation de chauffage.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Renaud PFEFFER,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention à la Communauté de Commune du Pays Mornantais au titre de l'appel à projet « Aide pour les travaux de rénovation énergétique, de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics existants de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics et ombrières des communes » ;
- **DE DEPOSER** le dossier de demande de subvention ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Renaud PFEFFER

Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°82-24

Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour la réhabilitation du restaurant scolaire

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29



I. LE CONTEXTE

Le contexte financier des collectivités locales a tendance à se tendre et peut contraindre les communes à reporter ou abandonner certains projets d'investissements pourtant nécessaires pour apporter un service aux habitants.

Afin de permettre aux communes d'investir et de renforcer la solidarité de la COPAMO et les communes du territoire, la COPAMO par délibération n° cc- 2023-79 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 a mis en place le Fonds d'Aide à

l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes. Ce fonds d'aide est doté d'un montant de 1 million d'euros répartis pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les communes peuvent présenter un projet pour la période 2023-2025, projet qui devra être réalisé dans les 3 ans suivant le versement du fond FAIRE.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans le cadre du Fonds FAIRE pour une demande de subvention de 40 000 € pour le projet de réhabilitation du restaurant scolaire municipal.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Renaud PFEFFER,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention à la Communauté de Commune du Pays Mornantais au titre du Fonds FAIRE pour l'année 2024 ;
- **DE DEPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,



Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°83-24

Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour l'achat de véhicules électriques communaux

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence « Actions de transition énergétique et écologique », de son programme partagé pour la transition écologique de son territoire, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) propose une aide financière pour inciter les communes à renouveler leur parc automobile avec des véhicules électriques.

La commune souhaitant réduire son impact environnemental, des devis ont été établis afin d'acquérir des véhicules électriques pour 2 services municipaux.

A ce titre, la commune ayant besoin d'équiper son service de police municipale avec un véhicule adapté à ses missions, après consultation, le véhicule Peugeot 2008 Electrique 136 CH Style Occasion de 2022 (3 980 km) a été retenu pour un montant de 24 000 € TTC (ainsi que des frais d'installations d'équipements spéciaux pour un montant de 6 210.60 € TTC).

De plus, le véhicule actuellement utilisé par le service Patrimoine bâti nécessitant de lourds travaux, la commune souhaite en acquérir un nouveau. Après consultation, le véhicule Peugeot Partner Electrique Occasion de 2019 (24 960 km) a été retenu pour un montant de 14 988 € TTC.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter la COPAMO dans le cadre de l'appel à projet « Aide financière pour l'achat ou la location de véhicules municipaux électriques » pour une subvention à hauteur de 6 000 €, l'appel à projet prévoyant une aide de 3 000 € par véhicule neuf ou occasion.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Renaud PFEFFER,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention à la Communauté de Commune du Pays Mornantais au titre de l'appel à projet « Aide financière pour l'achat ou la location de véhicules municipaux électriques » ;
- **DE DEPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Renaud PFEFFER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "V. Merle".

Véronique MERLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

Berger
Levrault

ID : 069-216901413-20240923-D83_24-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°84-24

Objet : Garantie d'emprunt Alliade Habitat – Opération Mornant 4972 « Le Cèdre bleu » - Rue Victor Hugo à Mornant

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Alliade Habitat acquiert 4 logements locatifs sociaux situés rue Victor Hugo à Mornant, dans le cadre de l'opération Mornant 4972 « Le Cèdre bleu ».

Celui-ci sollicite la commune de Mornant pour obtenir une garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 829 456,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les



caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°161353 constitué de 7 Lignes du Prêt :

- CPLS Complémentaire au PLS 2024, d'un montant de soixante-dix mille huit cent soixante et un euros (70 861,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de cent cinq mille cinq cent vingt-six euros (105 526,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de soixante-huit mille cent trente-quatre euros (68 134,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2024, d'un montant de soixante-huit mille trois euros (68 003,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2024, d'un montant de soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (75 483,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de deux-cent-soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-trois euros (279 763,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cent soixante-et-un mille six cent quatre-vingt-six euros (161 686,00 euros) ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 207 364,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

II. LA PROPOSITION

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 161353 en annexe signé entre : ALLIADE HABITAT et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

La commune propose d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % sur les prêts inscrits au contrat N° 161353 constitué de 7 Lignes du Prêt.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement des prêts pour un montant total de de 829 456,00 €, prêts souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts pour financer l'opération Mornant 4972 « Le Cèdre bleu », rue Victor Hugo à Mornant ;
- **D'ACCEPTER** les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts, telles que désignées ci-dessus ;
- **D'ACCEPTER** la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des contrats de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de Prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

Mornant, le 27 septembre 2024.

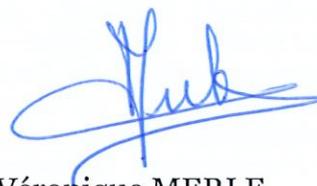
La secrétaire de séance,



Le Maire,



Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

Berger
Levrault

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Monsieur le Maire
De la ville de Mornant
Hôtel de ville
BP6
69440 Mornant

Contact

Chloé Vial
Courriel : c.vial@alliade.com
Tel : 06 13 16 17 01

Objet

Demande de garantie d'emprunt

Pièces jointes**Références**

HP 4972 Mornant « Le Cèdre Bleu » rue Victor Hugo
Acquisition de 4 logements collectifs : 2 Plus 1 Plai 1 Pls

Lyon, le 18/07/2024

Monsieur le Maire,

Notre société acquiert 4 logements locatifs sociaux situés rue Victor Hugo à Mornant.

Pour nous permettre de contracter les prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous sollicitons de la ville de Mornant sa garantie pour le contrat de prêts annexé.

Sur la base des informations qui sont en notre possession, la garantie de ces prêts devrait être partagée entre la commune de Mornant, la communauté de communes du Pays Mornantais et le Département du Rhône selon les montants suivants :

Répartition entre garants		PLAI	PLAI FONCIER
Département du Rhône	50%	52 763,00	34 067,00
Commune de Mornant	25%	26 381,50	17 033,50
CC Pays Mornantais	25%	26 381,50	17 033,50
Montant total garanti		105 526,00	68 134,00

Répartition entre garants		PLUS	PLUS FONCIER
Département du Rhône	50%	139 881,50	80 843,00
Commune de Mornant	25%	69 940,75	40 421,50
CC Pays Mornantais	25%	69 940,75	40 421,50
Montant total garanti		279 763,00	161 686,00

Répartition entre garants		PLS	PLS FONCIER	COMP PLS
Département du Rhône	50%	34 001,50	37 741,50	35 430,50
Commune de Mornant	25%	17 000,75	18 870,75	17 715,25
CC Pays Mornantais	25%	17 000,75	18 870,75	17 715,25
Montant total garanti		68 003,00	75 483,00	70 861,00

Pour vous permettre de faire préparer les documents relatifs à la garantie de ces prêts et le dossier à présenter au Conseil Municipal, nous vous adressons les documents suivants :

- Délibération du Conseil d'Administration,
- Présentation de l'opération
- Décision de financement,
- Le modèle de délibération de garantie dans la forme imposée par la CDC,
- Copie du contrat de prêts de la CDC,
- Tableaux d'amortissement prévisionnels,
- Bilan d'exploitation de l'opération.

Nous attirons votre attention sur l'importance de respecter le modèle de délibération communiqué par la Banque. D'autre part, le contrat de prêt, en tant qu'annexe, fait partie intégrante de la délibération et doit être annexé lors de l'enregistrement en Préfecture.

Nous vous remercions de nous faire parvenir **un extrait de délibération original ou certifié conforme en original et revêtu du caractère exécutoire**, ce document étant nécessaire à l'instruction de notre dossier par les organismes bancaires.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information ou tout document supplémentaire à l'instruction de notre dossier.

Nous espérons que ces différents documents et informations vous permettront de répondre favorablement à notre demande et dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice Générale,

Elodie Aucourt



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Olivier MOREL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 05/07/2024 16:44:15

MARIE CHRISTINE HILAIRE

ALLIADE HABITAT
Signé électroniquement le 12/07/2024 19 12 :22

CONTRAT DE PRÊT

N° 161353

Entre

ALLIADE HABITAT - n° 000287007

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

ALLIADE HABITAT, SIREN n°: 960506152, sis(e) 173 AVENUE JEAN JAURES CS 30407
69364 LYON CEDEX 07,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **ALLIADE HABITAT** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28
avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue
de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.14
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.15
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.16
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.16
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.16
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.17
ARTICLE 16	GARANTIES	P.20
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.20
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.23
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.24
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.25
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.26
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.26
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Mornant 4972 "Le cèdre bleu" rue Victor Hugo, Parc social public, Acquisition en VEFA de 4 logements situés 15 Rue Victor Hugo 69440 MORNANT.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de huit-cent-vingt-neuf mille quatre-cent-cinquante-six euros (829 456,00 euros) constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2024, d'un montant de soixante-dix mille huit-cent-soixante-et-un euros (70 861,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de cent-cinq mille cinq-cent-vingt-six euros (105 526,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de soixante-huit mille cent-trente-quatre euros (68 134,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2024, d'un montant de soixante-huit mille trois euros (68 003,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2024, d'un montant de soixante-quinze mille quatre-cent-quatre-vingt-trois euros (75 483,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de deux-cent-soixante-dix-neuf mille sept-cent-soixante-trois euros (279 763,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cent-soixante-et-un mille six-cent-quatre-vingt-six euros (161 686,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le « **Prêt Locatif Social** » (**PLS**) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Complémentaire au Prêt Locatif Social** » (**CPLS**) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité** » (**DR**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **24/09/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenue.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- Attestation du caractère définitif du permis de construire
- Garanties collectivités territoriales (délégation exécutoire de garantie initiale)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2024	-	-	PLSDD 2024
Identifiant de la Ligne du Prêt	5591546	5591543	5591542	5591541
Montant de la Ligne du Prêt	70 861 €	105 526 €	68 134 €	68 003 €
Commission d'instruction	40 €	0 €	0 €	40 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,11 %	2,6 %	3,5 %	4,11 %
TEG de la Ligne du Prêt	4,11 %	2,6 %	3,5 %	4,11 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	80 ans	40 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	- 0,4 %	0,5 %	1,11 %
Taux d'intérêt²	4,11 %	2,6 %	3,5 %	4,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2024	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5591540	5591545	5591544	
Montant de la Ligne du Prêt	75 483 €	279 763 €	161 686 €	
Commission d'instruction	40 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	3,5 %	3,6 %	3,5 %	
TEG de la Ligne du Prêt	3,5 %	3,6 %	3,5 %	
Phase d'amortissement				
Durée	80 ans	40 ans	80 ans	
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,5 %	0,6 %	0,5 %	
Taux d'intérêt²	3,5 %	3,6 %	3,5 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les Lignes du Prêt finançant le foncier, indiquées ci-dessus, s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accélération de la production de logement social. A cet effet, la marge fixe sur Index qui leur est appliquée correspond à la moyenne des marges de ces Lignes du Prêt pondérée par le montant de la part foncière financée par lesdites lignes.

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,
- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou
- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

- (1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;
- (2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou
- (3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance et intérêts prioritaires », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, le montant de l'échéance est alors égal au montant des intérêts. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, sauf exonération accordée par le Prêteur, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- rembourser la Ligne du Prêt CPLS octroyée par le Prêteur, en complément du financement de l'opération objet du présent Prêt, dans le cas où la Ligne du Prêt PLS ferait l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, volontaire ou obligatoire.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	DEPARTEMENT DU RHONE	50,00
Collectivités locales	CC DU PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	25,00
Collectivités locales	COMMUNE DE MORNANT	25,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES****17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire**

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «**Objet du Prêt**» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article «**Déclarations et Engagements de l'Emprunteur**», ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES**19.1 Non renonciation**

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Banque
Levraut



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591546

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591543

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591542

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591541

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591540

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591545

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

Berger
Levrault



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



ALLIADE HABITAT
173 AVENUE JEAN JAURES
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
44 rue de la Villette
Immeuble Aquilon
69425 Lyon cedex 03

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U134548, ALLIADE HABITAT

Objet : Contrat de Prêt n° 161353, Ligne du Prêt n° 5591544

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP382/FR7613825002000877910594569 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003892 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024



ID : 069-216901413-20240923-D84_24-DE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES



Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591546
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : CPLS - Complémentaire au PLS 2024

Capital prêté : 70 861 €
Taux actuariel théorique : 4,11 %
Taux effectif global : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	4,11	3 638,96	726,57	2 912,39	0,00	70 134,43	0,00
2	24/06/2026	4,11	3 638,96	756,43	2 882,53	0,00	69 378,00	0,00
3	24/06/2027	4,11	3 638,96	787,52	2 851,44	0,00	68 590,48	0,00
4	24/06/2028	4,11	3 638,96	819,89	2 819,07	0,00	67 770,59	0,00
5	24/06/2029	4,11	3 638,96	853,59	2 785,37	0,00	66 917,00	0,00
6	24/06/2030	4,11	3 638,96	888,67	2 750,29	0,00	66 028,33	0,00
7	24/06/2031	4,11	3 638,96	925,20	2 713,76	0,00	65 103,13	0,00
8	24/06/2032	4,11	3 638,96	963,22	2 675,74	0,00	64 139,91	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	24/06/2033	4,11	3 638,96	1 002,81	2 636,15	0,00	63 137,10	0,00
10	24/06/2034	4,11	3 638,96	1 044,03	2 594,93	0,00	62 093,07	0,00
11	24/06/2035	4,11	3 638,96	1 086,93	2 552,03	0,00	61 006,14	0,00
12	24/06/2036	4,11	3 638,96	1 131,61	2 507,35	0,00	59 874,53	0,00
13	24/06/2037	4,11	3 638,96	1 178,12	2 460,84	0,00	58 696,41	0,00
14	24/06/2038	4,11	3 638,96	1 226,54	2 412,42	0,00	57 469,87	0,00
15	24/06/2039	4,11	3 638,96	1 276,95	2 362,01	0,00	56 192,92	0,00
16	24/06/2040	4,11	3 638,96	1 329,43	2 309,53	0,00	54 863,49	0,00
17	24/06/2041	4,11	3 638,96	1 384,07	2 254,89	0,00	53 479,42	0,00
18	24/06/2042	4,11	3 638,96	1 440,96	2 198,00	0,00	52 038,46	0,00
19	24/06/2043	4,11	3 638,96	1 500,18	2 138,78	0,00	50 538,28	0,00
20	24/06/2044	4,11	3 638,96	1 561,84	2 077,12	0,00	48 976,44	0,00
21	24/06/2045	4,11	3 638,96	1 626,03	2 012,93	0,00	47 350,41	0,00
22	24/06/2046	4,11	3 638,96	1 692,86	1 946,10	0,00	45 657,55	0,00
23	24/06/2047	4,11	3 638,96	1 762,43	1 876,53	0,00	43 895,12	0,00
24	24/06/2048	4,11	3 638,96	1 834,87	1 804,09	0,00	42 060,25	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	24/06/2049	4,11	3 638,96	1 910,28	1 728,68	0,00	40 149,97	0,00
26	24/06/2050	4,11	3 638,96	1 988,80	1 650,16	0,00	38 161,17	0,00
27	24/06/2051	4,11	3 638,96	2 070,54	1 568,42	0,00	36 090,63	0,00
28	24/06/2052	4,11	3 638,96	2 155,64	1 483,32	0,00	33 934,99	0,00
29	24/06/2053	4,11	3 638,96	2 244,23	1 394,73	0,00	31 690,76	0,00
30	24/06/2054	4,11	3 638,96	2 336,47	1 302,49	0,00	29 354,29	0,00
31	24/06/2055	4,11	3 638,96	2 432,50	1 206,46	0,00	26 921,79	0,00
32	24/06/2056	4,11	3 638,96	2 532,47	1 106,49	0,00	24 389,32	0,00
33	24/06/2057	4,11	3 638,96	2 636,56	1 002,40	0,00	21 752,76	0,00
34	24/06/2058	4,11	3 638,96	2 744,92	894,04	0,00	19 007,84	0,00
35	24/06/2059	4,11	3 638,96	2 857,74	781,22	0,00	16 150,10	0,00
36	24/06/2060	4,11	3 638,96	2 975,19	663,77	0,00	13 174,91	0,00
37	24/06/2061	4,11	3 638,96	3 097,47	541,49	0,00	10 077,44	0,00
38	24/06/2062	4,11	3 638,96	3 224,78	414,18	0,00	6 852,66	0,00
39	24/06/2063	4,11	3 638,96	3 357,32	281,64	0,00	3 495,34	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	24/06/2064	4,11	3 638,96	3 495,34	143,62	0,00	0,00	0,00
Total			145 558,40	70 861,00	74 697,40	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591543
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLAI

Capital prêté : 105 526 €
Taux actuariel théorique : 2,60 %
Taux effectif global : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	2,60	4 274,86	1 531,18	2 743,68	0,00	103 994,82	0,00
2	24/06/2026	2,60	4 274,86	1 570,99	2 703,87	0,00	102 423,83	0,00
3	24/06/2027	2,60	4 274,86	1 611,84	2 663,02	0,00	100 811,99	0,00
4	24/06/2028	2,60	4 274,86	1 653,75	2 621,11	0,00	99 158,24	0,00
5	24/06/2029	2,60	4 274,86	1 696,75	2 578,11	0,00	97 461,49	0,00
6	24/06/2030	2,60	4 274,86	1 740,86	2 534,00	0,00	95 720,63	0,00
7	24/06/2031	2,60	4 274,86	1 786,12	2 488,74	0,00	93 934,51	0,00
8	24/06/2032	2,60	4 274,86	1 832,56	2 442,30	0,00	92 101,95	0,00
9	24/06/2033	2,60	4 274,86	1 880,21	2 394,65	0,00	90 221,74	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	2,60	4 274,86	1 929,09	2 345,77	0,00	88 292,65	0,00
11	24/06/2035	2,60	4 274,86	1 979,25	2 295,61	0,00	86 313,40	0,00
12	24/06/2036	2,60	4 274,86	2 030,71	2 244,15	0,00	84 282,69	0,00
13	24/06/2037	2,60	4 274,86	2 083,51	2 191,35	0,00	82 199,18	0,00
14	24/06/2038	2,60	4 274,86	2 137,68	2 137,18	0,00	80 061,50	0,00
15	24/06/2039	2,60	4 274,86	2 193,26	2 081,60	0,00	77 868,24	0,00
16	24/06/2040	2,60	4 274,86	2 250,29	2 024,57	0,00	75 617,95	0,00
17	24/06/2041	2,60	4 274,86	2 308,79	1 966,07	0,00	73 309,16	0,00
18	24/06/2042	2,60	4 274,86	2 368,82	1 906,04	0,00	70 940,34	0,00
19	24/06/2043	2,60	4 274,86	2 430,41	1 844,45	0,00	68 509,93	0,00
20	24/06/2044	2,60	4 274,86	2 493,60	1 781,26	0,00	66 016,33	0,00
21	24/06/2045	2,60	4 274,86	2 558,44	1 716,42	0,00	63 457,89	0,00
22	24/06/2046	2,60	4 274,86	2 624,95	1 649,91	0,00	60 832,94	0,00
23	24/06/2047	2,60	4 274,86	2 693,20	1 581,66	0,00	58 139,74	0,00
24	24/06/2048	2,60	4 274,86	2 763,23	1 511,63	0,00	55 376,51	0,00
25	24/06/2049	2,60	4 274,86	2 835,07	1 439,79	0,00	52 541,44	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	2,60	4 274,86	2 908,78	1 366,08	0,00	49 632,66	0,00
27	24/06/2051	2,60	4 274,86	2 984,41	1 290,45	0,00	46 648,25	0,00
28	24/06/2052	2,60	4 274,86	3 062,01	1 212,85	0,00	43 586,24	0,00
29	24/06/2053	2,60	4 274,86	3 141,62	1 133,24	0,00	40 444,62	0,00
30	24/06/2054	2,60	4 274,86	3 223,30	1 051,56	0,00	37 221,32	0,00
31	24/06/2055	2,60	4 274,86	3 307,11	967,75	0,00	33 914,21	0,00
32	24/06/2056	2,60	4 274,86	3 393,09	881,77	0,00	30 521,12	0,00
33	24/06/2057	2,60	4 274,86	3 481,31	793,55	0,00	27 039,81	0,00
34	24/06/2058	2,60	4 274,86	3 571,82	703,04	0,00	23 467,99	0,00
35	24/06/2059	2,60	4 274,86	3 664,69	610,17	0,00	19 803,30	0,00
36	24/06/2060	2,60	4 274,86	3 759,97	514,89	0,00	16 043,33	0,00
37	24/06/2061	2,60	4 274,86	3 857,73	417,13	0,00	12 185,60	0,00
38	24/06/2062	2,60	4 274,86	3 958,03	316,83	0,00	8 227,57	0,00
39	24/06/2063	2,60	4 274,86	4 060,94	213,92	0,00	4 166,63	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	24/06/2064	2,60	4 274,86	4 166,63	108,23	0,00	0,00	0,00
Total			170 994,40	105 526,00	65 468,40	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591542
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 68 134 €
Taux actuariel théorique : 3,50 %
Taux effectif global : 3,50 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	3,50	2 547,18	162,49	2 384,69	0,00	67 971,51	0,00
2	24/06/2026	3,50	2 547,18	168,18	2 379,00	0,00	67 803,33	0,00
3	24/06/2027	3,50	2 547,18	174,06	2 373,12	0,00	67 629,27	0,00
4	24/06/2028	3,50	2 547,18	180,16	2 367,02	0,00	67 449,11	0,00
5	24/06/2029	3,50	2 547,18	186,46	2 360,72	0,00	67 262,65	0,00
6	24/06/2030	3,50	2 547,18	192,99	2 354,19	0,00	67 069,66	0,00
7	24/06/2031	3,50	2 547,18	199,74	2 347,44	0,00	66 869,92	0,00
8	24/06/2032	3,50	2 547,18	206,73	2 340,45	0,00	66 663,19	0,00
9	24/06/2033	3,50	2 547,18	213,97	2 333,21	0,00	66 449,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	3,50	2 547,18	221,46	2 325,72	0,00	66 227,76	0,00
11	24/06/2035	3,50	2 547,18	229,21	2 317,97	0,00	65 998,55	0,00
12	24/06/2036	3,50	2 547,18	237,23	2 309,95	0,00	65 761,32	0,00
13	24/06/2037	3,50	2 547,18	245,53	2 301,65	0,00	65 515,79	0,00
14	24/06/2038	3,50	2 547,18	254,13	2 293,05	0,00	65 261,66	0,00
15	24/06/2039	3,50	2 547,18	263,02	2 284,16	0,00	64 998,64	0,00
16	24/06/2040	3,50	2 547,18	272,23	2 274,95	0,00	64 726,41	0,00
17	24/06/2041	3,50	2 547,18	281,76	2 265,42	0,00	64 444,65	0,00
18	24/06/2042	3,50	2 547,18	291,62	2 255,56	0,00	64 153,03	0,00
19	24/06/2043	3,50	2 547,18	301,82	2 245,36	0,00	63 851,21	0,00
20	24/06/2044	3,50	2 547,18	312,39	2 234,79	0,00	63 538,82	0,00
21	24/06/2045	3,50	2 547,18	323,32	2 223,86	0,00	63 215,50	0,00
22	24/06/2046	3,50	2 547,18	334,64	2 212,54	0,00	62 880,86	0,00
23	24/06/2047	3,50	2 547,18	346,35	2 200,83	0,00	62 534,51	0,00
24	24/06/2048	3,50	2 547,18	358,47	2 188,71	0,00	62 176,04	0,00
25	24/06/2049	3,50	2 547,18	371,02	2 176,16	0,00	61 805,02	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	3,50	2 547,18	384,00	2 163,18	0,00	61 421,02	0,00
27	24/06/2051	3,50	2 547,18	397,44	2 149,74	0,00	61 023,58	0,00
28	24/06/2052	3,50	2 547,18	411,35	2 135,83	0,00	60 612,23	0,00
29	24/06/2053	3,50	2 547,18	425,75	2 121,43	0,00	60 186,48	0,00
30	24/06/2054	3,50	2 547,18	440,65	2 106,53	0,00	59 745,83	0,00
31	24/06/2055	3,50	2 547,18	456,08	2 091,10	0,00	59 289,75	0,00
32	24/06/2056	3,50	2 547,18	472,04	2 075,14	0,00	58 817,71	0,00
33	24/06/2057	3,50	2 547,18	488,56	2 058,62	0,00	58 329,15	0,00
34	24/06/2058	3,50	2 547,18	505,66	2 041,52	0,00	57 823,49	0,00
35	24/06/2059	3,50	2 547,18	523,36	2 023,82	0,00	57 300,13	0,00
36	24/06/2060	3,50	2 547,18	541,68	2 005,50	0,00	56 758,45	0,00
37	24/06/2061	3,50	2 547,18	560,63	1 986,55	0,00	56 197,82	0,00
38	24/06/2062	3,50	2 547,18	580,26	1 966,92	0,00	55 617,56	0,00
39	24/06/2063	3,50	2 547,18	600,57	1 946,61	0,00	55 016,99	0,00
40	24/06/2064	3,50	2 547,18	621,59	1 925,59	0,00	54 395,40	0,00
41	24/06/2065	3,50	2 547,18	643,34	1 903,84	0,00	53 752,06	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	24/06/2066	3,50	2 547,18	665,86	1 881,32	0,00	53 086,20	0,00
43	24/06/2067	3,50	2 547,18	689,16	1 858,02	0,00	52 397,04	0,00
44	24/06/2068	3,50	2 547,18	713,28	1 833,90	0,00	51 683,76	0,00
45	24/06/2069	3,50	2 547,18	738,25	1 808,93	0,00	50 945,51	0,00
46	24/06/2070	3,50	2 547,18	764,09	1 783,09	0,00	50 181,42	0,00
47	24/06/2071	3,50	2 547,18	790,83	1 756,35	0,00	49 390,59	0,00
48	24/06/2072	3,50	2 547,18	818,51	1 728,67	0,00	48 572,08	0,00
49	24/06/2073	3,50	2 547,18	847,16	1 700,02	0,00	47 724,92	0,00
50	24/06/2074	3,50	2 547,18	876,81	1 670,37	0,00	46 848,11	0,00
51	24/06/2075	3,50	2 547,18	907,50	1 639,68	0,00	45 940,61	0,00
52	24/06/2076	3,50	2 547,18	939,26	1 607,92	0,00	45 001,35	0,00
53	24/06/2077	3,50	2 547,18	972,13	1 575,05	0,00	44 029,22	0,00
54	24/06/2078	3,50	2 547,18	1 006,16	1 541,02	0,00	43 023,06	0,00
55	24/06/2079	3,50	2 547,18	1 041,37	1 505,81	0,00	41 981,69	0,00
56	24/06/2080	3,50	2 547,18	1 077,82	1 469,36	0,00	40 903,87	0,00
57	24/06/2081	3,50	2 547,18	1 115,54	1 431,64	0,00	39 788,33	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	24/06/2082	3,50	2 547,18	1 154,59	1 392,59	0,00	38 633,74	0,00
59	24/06/2083	3,50	2 547,18	1 195,00	1 352,18	0,00	37 438,74	0,00
60	24/06/2084	3,50	2 547,18	1 236,82	1 310,36	0,00	36 201,92	0,00
61	24/06/2085	3,50	2 547,18	1 280,11	1 267,07	0,00	34 921,81	0,00
62	24/06/2086	3,50	2 547,18	1 324,92	1 222,26	0,00	33 596,89	0,00
63	24/06/2087	3,50	2 547,18	1 371,29	1 175,89	0,00	32 225,60	0,00
64	24/06/2088	3,50	2 547,18	1 419,28	1 127,90	0,00	30 806,32	0,00
65	24/06/2089	3,50	2 547,18	1 468,96	1 078,22	0,00	29 337,36	0,00
66	24/06/2090	3,50	2 547,18	1 520,37	1 026,81	0,00	27 816,99	0,00
67	24/06/2091	3,50	2 547,18	1 573,59	973,59	0,00	26 243,40	0,00
68	24/06/2092	3,50	2 547,18	1 628,66	918,52	0,00	24 614,74	0,00
69	24/06/2093	3,50	2 547,18	1 685,66	861,52	0,00	22 929,08	0,00
70	24/06/2094	3,50	2 547,18	1 744,66	802,52	0,00	21 184,42	0,00
71	24/06/2095	3,50	2 547,18	1 805,73	741,45	0,00	19 378,69	0,00
72	24/06/2096	3,50	2 547,18	1 868,93	678,25	0,00	17 509,76	0,00
73	24/06/2097	3,50	2 547,18	1 934,34	612,84	0,00	15 575,42	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
74	24/06/2098	3,50	2 547,18	2 002,04	545,14	0,00	13 573,38	0,00
75	24/06/2099	3,50	2 547,18	2 072,11	475,07	0,00	11 501,27	0,00
76	24/06/2100	3,50	2 547,18	2 144,64	402,54	0,00	9 356,63	0,00
77	24/06/2101	3,50	2 547,18	2 219,70	327,48	0,00	7 136,93	0,00
78	24/06/2102	3,50	2 547,18	2 297,39	249,79	0,00	4 839,54	0,00
79	24/06/2103	3,50	2 547,18	2 377,80	169,38	0,00	2 461,74	0,00
80	24/06/2104	3,50	2 547,18	2 461,74	85,44	0,00	0,00	0,00
Total			203 774,40	68 134,00	135 640,40	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591541
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLS - PLSDD 2024

Capital prêté : 68 003 €
Taux actuariel théorique : 4,11 %
Taux effectif global : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	4,11	3 492,19	697,27	2 794,92	0,00	67 305,73	0,00
2	24/06/2026	4,11	3 492,19	725,92	2 766,27	0,00	66 579,81	0,00
3	24/06/2027	4,11	3 492,19	755,76	2 736,43	0,00	65 824,05	0,00
4	24/06/2028	4,11	3 492,19	786,82	2 705,37	0,00	65 037,23	0,00
5	24/06/2029	4,11	3 492,19	819,16	2 673,03	0,00	64 218,07	0,00
6	24/06/2030	4,11	3 492,19	852,83	2 639,36	0,00	63 365,24	0,00
7	24/06/2031	4,11	3 492,19	887,88	2 604,31	0,00	62 477,36	0,00
8	24/06/2032	4,11	3 492,19	924,37	2 567,82	0,00	61 552,99	0,00
9	24/06/2033	4,11	3 492,19	962,36	2 529,83	0,00	60 590,63	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	4,11	3 492,19	1 001,92	2 490,27	0,00	59 588,71	0,00
11	24/06/2035	4,11	3 492,19	1 043,09	2 449,10	0,00	58 545,62	0,00
12	24/06/2036	4,11	3 492,19	1 085,97	2 406,22	0,00	57 459,65	0,00
13	24/06/2037	4,11	3 492,19	1 130,60	2 361,59	0,00	56 329,05	0,00
14	24/06/2038	4,11	3 492,19	1 177,07	2 315,12	0,00	55 151,98	0,00
15	24/06/2039	4,11	3 492,19	1 225,44	2 266,75	0,00	53 926,54	0,00
16	24/06/2040	4,11	3 492,19	1 275,81	2 216,38	0,00	52 650,73	0,00
17	24/06/2041	4,11	3 492,19	1 328,24	2 163,95	0,00	51 322,49	0,00
18	24/06/2042	4,11	3 492,19	1 382,84	2 109,35	0,00	49 939,65	0,00
19	24/06/2043	4,11	3 492,19	1 439,67	2 052,52	0,00	48 499,98	0,00
20	24/06/2044	4,11	3 492,19	1 498,84	1 993,35	0,00	47 001,14	0,00
21	24/06/2045	4,11	3 492,19	1 560,44	1 931,75	0,00	45 440,70	0,00
22	24/06/2046	4,11	3 492,19	1 624,58	1 867,61	0,00	43 816,12	0,00
23	24/06/2047	4,11	3 492,19	1 691,35	1 800,84	0,00	42 124,77	0,00
24	24/06/2048	4,11	3 492,19	1 760,86	1 731,33	0,00	40 363,91	0,00
25	24/06/2049	4,11	3 492,19	1 833,23	1 658,96	0,00	38 530,68	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	4,11	3 492,19	1 908,58	1 583,61	0,00	36 622,10	0,00
27	24/06/2051	4,11	3 492,19	1 987,02	1 505,17	0,00	34 635,08	0,00
28	24/06/2052	4,11	3 492,19	2 068,69	1 423,50	0,00	32 566,39	0,00
29	24/06/2053	4,11	3 492,19	2 153,71	1 338,48	0,00	30 412,68	0,00
30	24/06/2054	4,11	3 492,19	2 242,23	1 249,96	0,00	28 170,45	0,00
31	24/06/2055	4,11	3 492,19	2 334,38	1 157,81	0,00	25 836,07	0,00
32	24/06/2056	4,11	3 492,19	2 430,33	1 061,86	0,00	23 405,74	0,00
33	24/06/2057	4,11	3 492,19	2 530,21	961,98	0,00	20 875,53	0,00
34	24/06/2058	4,11	3 492,19	2 634,21	857,98	0,00	18 241,32	0,00
35	24/06/2059	4,11	3 492,19	2 742,47	749,72	0,00	15 498,85	0,00
36	24/06/2060	4,11	3 492,19	2 855,19	637,00	0,00	12 643,66	0,00
37	24/06/2061	4,11	3 492,19	2 972,54	519,65	0,00	9 671,12	0,00
38	24/06/2062	4,11	3 492,19	3 094,71	397,48	0,00	6 576,41	0,00
39	24/06/2063	4,11	3 492,19	3 221,90	270,29	0,00	3 354,51	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	24/06/2064	4,11	3 492,19	3 354,51	137,68	0,00	0,00	0,00
Total			139 687,60	68 003,00	71 684,60	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591540
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLS foncier - PLSDD 2024

Capital prêté : 75 483 €
Taux actuariel théorique : 3,50 %
Taux effectif global : 3,50 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	3,50	2 821,92	180,02	2 641,90	0,00	75 302,98	0,00
2	24/06/2026	3,50	2 821,92	186,32	2 635,60	0,00	75 116,66	0,00
3	24/06/2027	3,50	2 821,92	192,84	2 629,08	0,00	74 923,82	0,00
4	24/06/2028	3,50	2 821,92	199,59	2 622,33	0,00	74 724,23	0,00
5	24/06/2029	3,50	2 821,92	206,57	2 615,35	0,00	74 517,66	0,00
6	24/06/2030	3,50	2 821,92	213,80	2 608,12	0,00	74 303,86	0,00
7	24/06/2031	3,50	2 821,92	221,28	2 600,64	0,00	74 082,58	0,00
8	24/06/2032	3,50	2 821,92	229,03	2 592,89	0,00	73 853,55	0,00
9	24/06/2033	3,50	2 821,92	237,05	2 584,87	0,00	73 616,50	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	3,50	2 821,92	245,34	2 576,58	0,00	73 371,16	0,00
11	24/06/2035	3,50	2 821,92	253,93	2 567,99	0,00	73 117,23	0,00
12	24/06/2036	3,50	2 821,92	262,82	2 559,10	0,00	72 854,41	0,00
13	24/06/2037	3,50	2 821,92	272,02	2 549,90	0,00	72 582,39	0,00
14	24/06/2038	3,50	2 821,92	281,54	2 540,38	0,00	72 300,85	0,00
15	24/06/2039	3,50	2 821,92	291,39	2 530,53	0,00	72 009,46	0,00
16	24/06/2040	3,50	2 821,92	301,59	2 520,33	0,00	71 707,87	0,00
17	24/06/2041	3,50	2 821,92	312,14	2 509,78	0,00	71 395,73	0,00
18	24/06/2042	3,50	2 821,92	323,07	2 498,85	0,00	71 072,66	0,00
19	24/06/2043	3,50	2 821,92	334,38	2 487,54	0,00	70 738,28	0,00
20	24/06/2044	3,50	2 821,92	346,08	2 475,84	0,00	70 392,20	0,00
21	24/06/2045	3,50	2 821,92	358,19	2 463,73	0,00	70 034,01	0,00
22	24/06/2046	3,50	2 821,92	370,73	2 451,19	0,00	69 663,28	0,00
23	24/06/2047	3,50	2 821,92	383,71	2 438,21	0,00	69 279,57	0,00
24	24/06/2048	3,50	2 821,92	397,14	2 424,78	0,00	68 882,43	0,00
25	24/06/2049	3,50	2 821,92	411,03	2 410,89	0,00	68 471,40	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	3,50	2 821,92	425,42	2 396,50	0,00	68 045,98	0,00
27	24/06/2051	3,50	2 821,92	440,31	2 381,61	0,00	67 605,67	0,00
28	24/06/2052	3,50	2 821,92	455,72	2 366,20	0,00	67 149,95	0,00
29	24/06/2053	3,50	2 821,92	471,67	2 350,25	0,00	66 678,28	0,00
30	24/06/2054	3,50	2 821,92	488,18	2 333,74	0,00	66 190,10	0,00
31	24/06/2055	3,50	2 821,92	505,27	2 316,65	0,00	65 684,83	0,00
32	24/06/2056	3,50	2 821,92	522,95	2 298,97	0,00	65 161,88	0,00
33	24/06/2057	3,50	2 821,92	541,25	2 280,67	0,00	64 620,63	0,00
34	24/06/2058	3,50	2 821,92	560,20	2 261,72	0,00	64 060,43	0,00
35	24/06/2059	3,50	2 821,92	579,80	2 242,12	0,00	63 480,63	0,00
36	24/06/2060	3,50	2 821,92	600,10	2 221,82	0,00	62 880,53	0,00
37	24/06/2061	3,50	2 821,92	621,10	2 200,82	0,00	62 259,43	0,00
38	24/06/2062	3,50	2 821,92	642,84	2 179,08	0,00	61 616,59	0,00
39	24/06/2063	3,50	2 821,92	665,34	2 156,58	0,00	60 951,25	0,00
40	24/06/2064	3,50	2 821,92	688,63	2 133,29	0,00	60 262,62	0,00
41	24/06/2065	3,50	2 821,92	712,73	2 109,19	0,00	59 549,89	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	24/06/2066	3,50	2 821,92	737,67	2 084,25	0,00	58 812,22	0,00
43	24/06/2067	3,50	2 821,92	763,49	2 058,43	0,00	58 048,73	0,00
44	24/06/2068	3,50	2 821,92	790,21	2 031,71	0,00	57 258,52	0,00
45	24/06/2069	3,50	2 821,92	817,87	2 004,05	0,00	56 440,65	0,00
46	24/06/2070	3,50	2 821,92	846,50	1 975,42	0,00	55 594,15	0,00
47	24/06/2071	3,50	2 821,92	876,12	1 945,80	0,00	54 718,03	0,00
48	24/06/2072	3,50	2 821,92	906,79	1 915,13	0,00	53 811,24	0,00
49	24/06/2073	3,50	2 821,92	938,53	1 883,39	0,00	52 872,71	0,00
50	24/06/2074	3,50	2 821,92	971,38	1 850,54	0,00	51 901,33	0,00
51	24/06/2075	3,50	2 821,92	1 005,37	1 816,55	0,00	50 895,96	0,00
52	24/06/2076	3,50	2 821,92	1 040,56	1 781,36	0,00	49 855,40	0,00
53	24/06/2077	3,50	2 821,92	1 076,98	1 744,94	0,00	48 778,42	0,00
54	24/06/2078	3,50	2 821,92	1 114,68	1 707,24	0,00	47 663,74	0,00
55	24/06/2079	3,50	2 821,92	1 153,69	1 668,23	0,00	46 510,05	0,00
56	24/06/2080	3,50	2 821,92	1 194,07	1 627,85	0,00	45 315,98	0,00
57	24/06/2081	3,50	2 821,92	1 235,86	1 586,06	0,00	44 080,12	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	24/06/2082	3,50	2 821,92	1 279,12	1 542,80	0,00	42 801,00	0,00
59	24/06/2083	3,50	2 821,92	1 323,89	1 498,03	0,00	41 477,11	0,00
60	24/06/2084	3,50	2 821,92	1 370,22	1 451,70	0,00	40 106,89	0,00
61	24/06/2085	3,50	2 821,92	1 418,18	1 403,74	0,00	38 688,71	0,00
62	24/06/2086	3,50	2 821,92	1 467,82	1 354,10	0,00	37 220,89	0,00
63	24/06/2087	3,50	2 821,92	1 519,19	1 302,73	0,00	35 701,70	0,00
64	24/06/2088	3,50	2 821,92	1 572,36	1 249,56	0,00	34 129,34	0,00
65	24/06/2089	3,50	2 821,92	1 627,39	1 194,53	0,00	32 501,95	0,00
66	24/06/2090	3,50	2 821,92	1 684,35	1 137,57	0,00	30 817,60	0,00
67	24/06/2091	3,50	2 821,92	1 743,30	1 078,62	0,00	29 074,30	0,00
68	24/06/2092	3,50	2 821,92	1 804,32	1 017,60	0,00	27 269,98	0,00
69	24/06/2093	3,50	2 821,92	1 867,47	954,45	0,00	25 402,51	0,00
70	24/06/2094	3,50	2 821,92	1 932,83	889,09	0,00	23 469,68	0,00
71	24/06/2095	3,50	2 821,92	2 000,48	821,44	0,00	21 469,20	0,00
72	24/06/2096	3,50	2 821,92	2 070,50	751,42	0,00	19 398,70	0,00
73	24/06/2097	3,50	2 821,92	2 142,97	678,95	0,00	17 255,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
74	24/06/2098	3,50	2 821,92	2 217,97	603,95	0,00	15 037,76	0,00
75	24/06/2099	3,50	2 821,92	2 295,60	526,32	0,00	12 742,16	0,00
76	24/06/2100	3,50	2 821,92	2 375,94	445,98	0,00	10 366,22	0,00
77	24/06/2101	3,50	2 821,92	2 459,10	362,82	0,00	7 907,12	0,00
78	24/06/2102	3,50	2 821,92	2 545,17	276,75	0,00	5 361,95	0,00
79	24/06/2103	3,50	2 821,92	2 634,25	187,67	0,00	2 727,70	0,00
80	24/06/2104	3,50	2 821,92	2 727,70	94,22	0,00	0,00	0,00
Total			225 753,60	75 483,00	150 270,60	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591545
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLUS

Capital prêté : 279 763 €
Taux actuariel théorique : 3,60 %
Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	3,60	13 304,48	3 233,01	10 071,47	0,00	276 529,99	0,00
2	24/06/2026	3,60	13 304,48	3 349,40	9 955,08	0,00	273 180,59	0,00
3	24/06/2027	3,60	13 304,48	3 469,98	9 834,50	0,00	269 710,61	0,00
4	24/06/2028	3,60	13 304,48	3 594,90	9 709,58	0,00	266 115,71	0,00
5	24/06/2029	3,60	13 304,48	3 724,31	9 580,17	0,00	262 391,40	0,00
6	24/06/2030	3,60	13 304,48	3 858,39	9 446,09	0,00	258 533,01	0,00
7	24/06/2031	3,60	13 304,48	3 997,29	9 307,19	0,00	254 535,72	0,00
8	24/06/2032	3,60	13 304,48	4 141,19	9 163,29	0,00	250 394,53	0,00
9	24/06/2033	3,60	13 304,48	4 290,28	9 014,20	0,00	246 104,25	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	3,60	13 304,48	4 444,73	8 859,75	0,00	241 659,52	0,00
11	24/06/2035	3,60	13 304,48	4 604,74	8 699,74	0,00	237 054,78	0,00
12	24/06/2036	3,60	13 304,48	4 770,51	8 533,97	0,00	232 284,27	0,00
13	24/06/2037	3,60	13 304,48	4 942,25	8 362,23	0,00	227 342,02	0,00
14	24/06/2038	3,60	13 304,48	5 120,17	8 184,31	0,00	222 221,85	0,00
15	24/06/2039	3,60	13 304,48	5 304,49	7 999,99	0,00	216 917,36	0,00
16	24/06/2040	3,60	13 304,48	5 495,46	7 809,02	0,00	211 421,90	0,00
17	24/06/2041	3,60	13 304,48	5 693,29	7 611,19	0,00	205 728,61	0,00
18	24/06/2042	3,60	13 304,48	5 898,25	7 406,23	0,00	199 830,36	0,00
19	24/06/2043	3,60	13 304,48	6 110,59	7 193,89	0,00	193 719,77	0,00
20	24/06/2044	3,60	13 304,48	6 330,57	6 973,91	0,00	187 389,20	0,00
21	24/06/2045	3,60	13 304,48	6 558,47	6 746,01	0,00	180 830,73	0,00
22	24/06/2046	3,60	13 304,48	6 794,57	6 509,91	0,00	174 036,16	0,00
23	24/06/2047	3,60	13 304,48	7 039,18	6 265,30	0,00	166 996,98	0,00
24	24/06/2048	3,60	13 304,48	7 292,59	6 011,89	0,00	159 704,39	0,00
25	24/06/2049	3,60	13 304,48	7 555,12	5 749,36	0,00	152 149,27	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	3,60	13 304,48	7 827,11	5 477,37	0,00	144 322,16	0,00
27	24/06/2051	3,60	13 304,48	8 108,88	5 195,60	0,00	136 213,28	0,00
28	24/06/2052	3,60	13 304,48	8 400,80	4 903,68	0,00	127 812,48	0,00
29	24/06/2053	3,60	13 304,48	8 703,23	4 601,25	0,00	119 109,25	0,00
30	24/06/2054	3,60	13 304,48	9 016,55	4 287,93	0,00	110 092,70	0,00
31	24/06/2055	3,60	13 304,48	9 341,14	3 963,34	0,00	100 751,56	0,00
32	24/06/2056	3,60	13 304,48	9 677,42	3 627,06	0,00	91 074,14	0,00
33	24/06/2057	3,60	13 304,48	10 025,81	3 278,67	0,00	81 048,33	0,00
34	24/06/2058	3,60	13 304,48	10 386,74	2 917,74	0,00	70 661,59	0,00
35	24/06/2059	3,60	13 304,48	10 760,66	2 543,82	0,00	59 900,93	0,00
36	24/06/2060	3,60	13 304,48	11 148,05	2 156,43	0,00	48 752,88	0,00
37	24/06/2061	3,60	13 304,48	11 549,38	1 755,10	0,00	37 203,50	0,00
38	24/06/2062	3,60	13 304,48	11 965,15	1 339,33	0,00	25 238,35	0,00
39	24/06/2063	3,60	13 304,48	12 395,90	908,58	0,00	12 842,45	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	24/06/2064	3,60	13 304,48	12 842,45	462,03	0,00	0,00	0,00
Total			532 179,20	279 763,00	252 416,20	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Emprunteur : 0287007 - ALLIADE HABITAT
N° du Contrat de Prêt : 161353 / N° de la Ligne du Prêt : 5591544
Opération : Acquisition en VEFA
Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 161 686 €
Taux actuariel théorique : 3,50 %
Taux effectif global : 3,50 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	24/06/2025	3,50	6 044,61	385,60	5 659,01	0,00	161 300,40	0,00
2	24/06/2026	3,50	6 044,61	399,10	5 645,51	0,00	160 901,30	0,00
3	24/06/2027	3,50	6 044,61	413,06	5 631,55	0,00	160 488,24	0,00
4	24/06/2028	3,50	6 044,61	427,52	5 617,09	0,00	160 060,72	0,00
5	24/06/2029	3,50	6 044,61	442,48	5 602,13	0,00	159 618,24	0,00
6	24/06/2030	3,50	6 044,61	457,97	5 586,64	0,00	159 160,27	0,00
7	24/06/2031	3,50	6 044,61	474,00	5 570,61	0,00	158 686,27	0,00
8	24/06/2032	3,50	6 044,61	490,59	5 554,02	0,00	158 195,68	0,00
9	24/06/2033	3,50	6 044,61	507,76	5 536,85	0,00	157 687,92	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	24/06/2034	3,50	6 044,61	525,53	5 519,08	0,00	157 162,39	0,00
11	24/06/2035	3,50	6 044,61	543,93	5 500,68	0,00	156 618,46	0,00
12	24/06/2036	3,50	6 044,61	562,96	5 481,65	0,00	156 055,50	0,00
13	24/06/2037	3,50	6 044,61	582,67	5 461,94	0,00	155 472,83	0,00
14	24/06/2038	3,50	6 044,61	603,06	5 441,55	0,00	154 869,77	0,00
15	24/06/2039	3,50	6 044,61	624,17	5 420,44	0,00	154 245,60	0,00
16	24/06/2040	3,50	6 044,61	646,01	5 398,60	0,00	153 599,59	0,00
17	24/06/2041	3,50	6 044,61	668,62	5 375,99	0,00	152 930,97	0,00
18	24/06/2042	3,50	6 044,61	692,03	5 352,58	0,00	152 238,94	0,00
19	24/06/2043	3,50	6 044,61	716,25	5 328,36	0,00	151 522,69	0,00
20	24/06/2044	3,50	6 044,61	741,32	5 303,29	0,00	150 781,37	0,00
21	24/06/2045	3,50	6 044,61	767,26	5 277,35	0,00	150 014,11	0,00
22	24/06/2046	3,50	6 044,61	794,12	5 250,49	0,00	149 219,99	0,00
23	24/06/2047	3,50	6 044,61	821,91	5 222,70	0,00	148 398,08	0,00
24	24/06/2048	3,50	6 044,61	850,68	5 193,93	0,00	147 547,40	0,00
25	24/06/2049	3,50	6 044,61	880,45	5 164,16	0,00	146 666,95	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	24/06/2050	3,50	6 044,61	911,27	5 133,34	0,00	145 755,68	0,00
27	24/06/2051	3,50	6 044,61	943,16	5 101,45	0,00	144 812,52	0,00
28	24/06/2052	3,50	6 044,61	976,17	5 068,44	0,00	143 836,35	0,00
29	24/06/2053	3,50	6 044,61	1 010,34	5 034,27	0,00	142 826,01	0,00
30	24/06/2054	3,50	6 044,61	1 045,70	4 998,91	0,00	141 780,31	0,00
31	24/06/2055	3,50	6 044,61	1 082,30	4 962,31	0,00	140 698,01	0,00
32	24/06/2056	3,50	6 044,61	1 120,18	4 924,43	0,00	139 577,83	0,00
33	24/06/2057	3,50	6 044,61	1 159,39	4 885,22	0,00	138 418,44	0,00
34	24/06/2058	3,50	6 044,61	1 199,96	4 844,65	0,00	137 218,48	0,00
35	24/06/2059	3,50	6 044,61	1 241,96	4 802,65	0,00	135 976,52	0,00
36	24/06/2060	3,50	6 044,61	1 285,43	4 759,18	0,00	134 691,09	0,00
37	24/06/2061	3,50	6 044,61	1 330,42	4 714,19	0,00	133 360,67	0,00
38	24/06/2062	3,50	6 044,61	1 376,99	4 667,62	0,00	131 983,68	0,00
39	24/06/2063	3,50	6 044,61	1 425,18	4 619,43	0,00	130 558,50	0,00
40	24/06/2064	3,50	6 044,61	1 475,06	4 569,55	0,00	129 083,44	0,00
41	24/06/2065	3,50	6 044,61	1 526,69	4 517,92	0,00	127 556,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	24/06/2066	3,50	6 044,61	1 580,12	4 464,49	0,00	125 976,63	0,00
43	24/06/2067	3,50	6 044,61	1 635,43	4 409,18	0,00	124 341,20	0,00
44	24/06/2068	3,50	6 044,61	1 692,67	4 351,94	0,00	122 648,53	0,00
45	24/06/2069	3,50	6 044,61	1 751,91	4 292,70	0,00	120 896,62	0,00
46	24/06/2070	3,50	6 044,61	1 813,23	4 231,38	0,00	119 083,39	0,00
47	24/06/2071	3,50	6 044,61	1 876,69	4 167,92	0,00	117 206,70	0,00
48	24/06/2072	3,50	6 044,61	1 942,38	4 102,23	0,00	115 264,32	0,00
49	24/06/2073	3,50	6 044,61	2 010,36	4 034,25	0,00	113 253,96	0,00
50	24/06/2074	3,50	6 044,61	2 080,72	3 963,89	0,00	111 173,24	0,00
51	24/06/2075	3,50	6 044,61	2 153,55	3 891,06	0,00	109 019,69	0,00
52	24/06/2076	3,50	6 044,61	2 228,92	3 815,69	0,00	106 790,77	0,00
53	24/06/2077	3,50	6 044,61	2 306,93	3 737,68	0,00	104 483,84	0,00
54	24/06/2078	3,50	6 044,61	2 387,68	3 656,93	0,00	102 096,16	0,00
55	24/06/2079	3,50	6 044,61	2 471,24	3 573,37	0,00	99 624,92	0,00
56	24/06/2080	3,50	6 044,61	2 557,74	3 486,87	0,00	97 067,18	0,00
57	24/06/2081	3,50	6 044,61	2 647,26	3 397,35	0,00	94 419,92	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
58	24/06/2082	3,50	6 044,61	2 739,91	3 304,70	0,00	91 680,01	0,00
59	24/06/2083	3,50	6 044,61	2 835,81	3 208,80	0,00	88 844,20	0,00
60	24/06/2084	3,50	6 044,61	2 935,06	3 109,55	0,00	85 909,14	0,00
61	24/06/2085	3,50	6 044,61	3 037,79	3 006,82	0,00	82 871,35	0,00
62	24/06/2086	3,50	6 044,61	3 144,11	2 900,50	0,00	79 727,24	0,00
63	24/06/2087	3,50	6 044,61	3 254,16	2 790,45	0,00	76 473,08	0,00
64	24/06/2088	3,50	6 044,61	3 368,05	2 676,56	0,00	73 105,03	0,00
65	24/06/2089	3,50	6 044,61	3 485,93	2 558,68	0,00	69 619,10	0,00
66	24/06/2090	3,50	6 044,61	3 607,94	2 436,67	0,00	66 011,16	0,00
67	24/06/2091	3,50	6 044,61	3 734,22	2 310,39	0,00	62 276,94	0,00
68	24/06/2092	3,50	6 044,61	3 864,92	2 179,69	0,00	58 412,02	0,00
69	24/06/2093	3,50	6 044,61	4 000,19	2 044,42	0,00	54 411,83	0,00
70	24/06/2094	3,50	6 044,61	4 140,20	1 904,41	0,00	50 271,63	0,00
71	24/06/2095	3,50	6 044,61	4 285,10	1 759,51	0,00	45 986,53	0,00
72	24/06/2096	3,50	6 044,61	4 435,08	1 609,53	0,00	41 551,45	0,00
73	24/06/2097	3,50	6 044,61	4 590,31	1 454,30	0,00	36 961,14	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 24/06/2024

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
74	24/06/2098	3,50	6 044,61	4 750,97	1 293,64	0,00	32 210,17	0,00
75	24/06/2099	3,50	6 044,61	4 917,25	1 127,36	0,00	27 292,92	0,00
76	24/06/2100	3,50	6 044,61	5 089,36	955,25	0,00	22 203,56	0,00
77	24/06/2101	3,50	6 044,61	5 267,49	777,12	0,00	16 936,07	0,00
78	24/06/2102	3,50	6 044,61	5 451,85	592,76	0,00	11 484,22	0,00
79	24/06/2103	3,50	6 044,61	5 642,66	401,95	0,00	5 841,56	0,00
80	24/06/2104	3,50	6 044,61	5 841,56	203,05	0,00	0,00	0,00
Total			483 568,80	161 686,00	321 882,80	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

NOTE DESCRIPTIVE D'OPERATION

(Les paragraphes en rouge sont indispensables)

❖ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Adresse : 15, rue Victor Hugo - MORNANT (69440)
- Mode de production (VEFA, MOD, Acquisition-amélioration, ULS...) : VEFA
- Promoteur si VEFA : PRODEXIA
- Nombre de logements construits sur le projet global (si VEFA) : 18
- Nombre de logements construits, par norme et typologie, sur l'opération (financée par le bailleur) :

	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
PLUS				2		
PLAI				1		
PLS				1		
PLI/LI						
Nombre total de logements				4		

- Tableau des Surfaces :

Etage	Désignation	Type	Surface habitable	Surface totale des annexes réelles	Surface totale des annexes comptées	SU	Type d'annexe	Terrasse hors SU	Jardins	Financement	Loyers HC PLS en €/m ² /mois	Loyers HC PLS en €/mois	Loyers HC PLS en €/mois
RDC	A001	T4	106,05	14,20		106,05		14,20	27,95	PLUS	5,63 €	597,06 €	597,06 €
RDC	A002	T4	83,90	9,00		83,90		9,00	14,20	PLAI	4,99 €	418,66 €	418,66 €
RDC	A003	T4	93,05	9,00		93,05		9,00	17,90	PLUS	5,63 €	523,87 €	523,87 €
RDC	A004	T4	92,95	9,00		92,95		9,00	90,95	PLS	8,51 €	791,00 €	791,00 €
		TOTAL	375,95	41,20	0,00	375,95		41,20	151,00				

* Loyer prévisionnel sous réserve d'actualisation des loyers et de pondération par la taille

- Nombre de bâtiments et hauteur : bâtiment construit en R+2, les logements disposent de Terrasses et de balcons
- Nature des logements* : collectif
- Année de programmation : 2022
- Date de livraison prévisionnelle : Novembre 2024

- Loyer moyen au m² du marché locatif privé sur la commune :

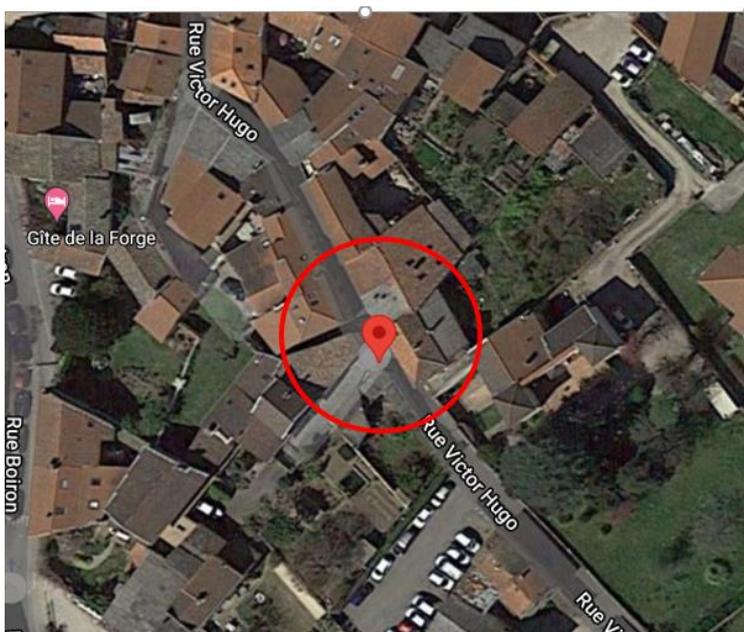
01 – Analyse à l'adresse exacte - Appartements uniquement

	T1	T2	T3	T4	T5+
Loyer c.c en €	356,6 €	506,9 €	642,6 €	717,0 €	992,3 €
Loyer c.c en €/m ²	12,9 €/m ²	11,9 €/m ²	10,1 €/m ²	9,0 €/m ²	8,8 €/m ²
Loyer h.c en €/m ²	12,1 €/m ²	11,2 €/m ²	9,4 €/m ²	8,2 €/m ²	8,1 €/m ²
Liquidité	36 jours	40 jours	40 jours	41 jours	41 jours

❖ **VUES DU PROJET** (visuel / plan de masse à insérer)



❖ **LOCALISATION DU PROJET SUR LA COMMUNE** (carte et photo Google Earth à insérer si possible)



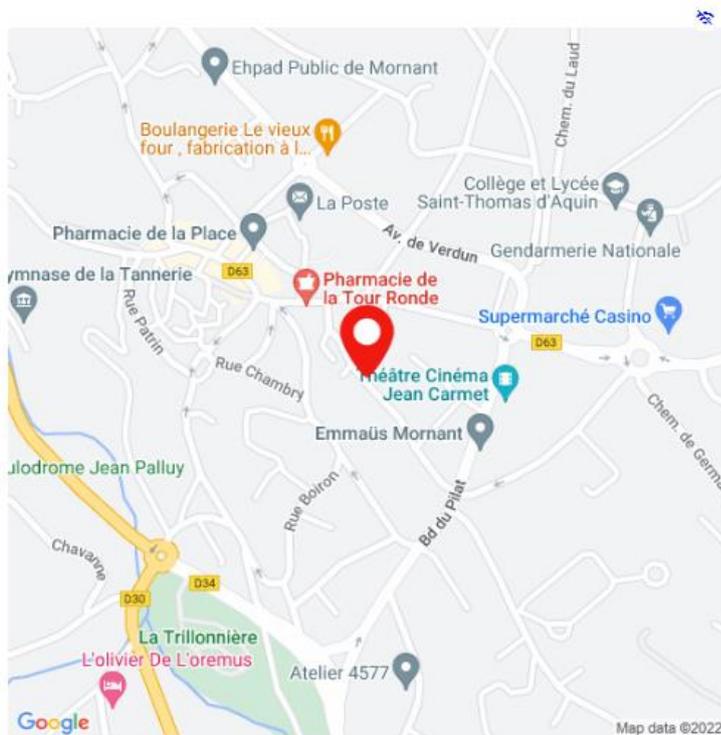
❖ Perspective



LES INFRASTRUCTURES

- Commodités (écoles, commerces, services publics...) :

04 – Cartographie des aménités existantes



Etablissements scolaires



Transports



Santé

❖ DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE (zones d'emploi, ZAC, entreprises importantes implantées sur le secteur...)

❖ **ATOUTS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET**

- Espaces verts* Oui / ~~Non~~
- Ascenseur* ~~Oui~~ / Non
- Annexes* :
 - Balcons Oui / ~~Non~~
 - Terrasses Oui / ~~Non~~
 - Loggias ~~Oui~~ / Non
 - Local vélos/poussettes ~~Oui~~ / Non
 - Caves ~~Oui~~ / Non

- Stationnement :

	PLUS		PLAI		PLS		PLI/LI	
	Nombre	Loyer unitaire						
Garage ou parking boxé en sous sol								
Garage ou parking non boxé en sous sol								
Place de stationnement en sous sol	2	43.03	1	43.03	1	64.64		
Place de stationnement en surface								
TOTAL	2	43.03	1	43.03	1	64.64		

- Chauffage et eau chaude* :
 - Type : Individuel
 - Energie : Gaz
- Performance énergétique (RT, DPE initial et DPE finale si AA, matériaux utilisés...) : RT 2012
- Aménagement intérieur (qualité des matériaux...) :

*Rayer les mentions inutiles



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°85-24

Objet : Vente de monuments, signes funéraires et caveaux d'occasion par la commune

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Après délibération n°108-23 actant la reprise définitive des concessions funéraires issues de la procédure des reprises 2023, il convient de mettre en vente les monuments funéraires présents sur les espaces concédés désormais vierges de tout corps.

Conformément à la question n°24829 du 10 juin 2008, « l'article L. 2223-13 du Code général des collectivités locales, dans son alinéa 1^{er}, prévoit le retour à la commune des concessions parvenues à leur terme et n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement dans

les délais prévus. Les monuments, signes funéraires et caveaux installés sur ces concessions appartiennent au domaine privé de la commune, tel que l'a précisé le Conseil d'État. Dans la mesure où les familles ne les ont pas récupérés, la commune en dispose librement ».

La liberté pour la commune de disposer de ces biens a toutefois pour limite le principe du respect dû aux morts et aux sépultures, qui interdit à la commune toute aliénation des caveaux édifiés par les familles dans les terrains des sépultures permettant l'identification des personnes.

Pour fixer les tarifs des concessions reprises, la collectivité se base sur la valeur neuve de ces caveaux, monuments et emblèmes funéraires. Le prix est fixé à hauteur de 30 % de la valeur neuve (prix du marché). Les prix du marché sont quant à eux communiqués par l'entreprise GENIN PIEGAY, marbrier funéraire, qui a procédé aux reprises de concessions pour le compte de la commune pour l'année 2023.

Les tarifs des concessions reprises s'établissent donc comme suit :

Concession	Caveau	Terre	Profondeur	Observation	Prix du marché	Prix conseillé
Allée 4 Masse A n°11		Oui	2 m	Monument conservé (granit du Tarn)	3 800 € TTC	1 140 € TTC
Allée 4 Masse A n°37	Oui		2 places	Monument conservé (granit du Tarn)	5 900 € TTC	1 770 € TTC
Allée 4 Masse C n°218		Oui	2 m	Monument conservé (granit balmoral)	3 100 € TTC	930 € TTC
Allée 6 Masse C n°220	Oui		3 places	Monument conservé (granit du Tarn)	6 800 € TTC	2 040 € TTC

II. LA PROPOSITION

Il convient d'approuver la vente de monuments, signes funéraires et caveaux d'occasion par la commune, issus des reprises de concessions arrivées à échéance et non renouvelées.

La procédure de reprise administrative étant finalisée, les concessions sont aujourd'hui vierges de tous signes de reconnaissance.

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER** le prix de vente des caveaux selon les montants ci-dessus mentionnés ;
- **D'APPROUVER** les tarifs proposés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions afférentes à leur mise en application.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

A blue ink signature of Renaud PFEFFER, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.

Renaud PFEFFER

A blue ink signature of Véronique MERLE, featuring a large, stylized 'V' and 'M'.

Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Conseil municipal du 23 septembre 2024

Délibération n°86-24

Objet : Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 17/09/2024

Affichage de la liste des délibérations : 24/09/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Véronique MERLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 heures, en salle du conseil municipal,

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Véronique ZIMMERMANN – Christian CECILLON – Alain DUTEL – Patricia BONNET-GONNET - Jean-Marc MACHON - Jocelyne TACCHINI – Serge CAFIERO – Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE – Anne-Laurence OLTRA - Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Arnaud BREJOT - Fatira RULLIERE – Anne BLANCHET - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS

Membre absent : 0

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29



I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le Comité Social Territorial (CST) est obligatoirement saisi pour avis.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

FILIERE TECHNIQUE	
FAISANT SUITE AU DEPART DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES ACTUEL ET AU RECRUTEMENT DE SON REMPLAÇANT, IL CONVIENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EFFECTIFS COMME SUIT :	
SUPPRESSION	CREATION
1 POSTE D'INGENIEUR TC (35H)	1 POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE TC (35H)

Après avis favorable du CST en date du 30 août 2024 ;

La commission *Ressources*, réunie le 9 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 27 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Renaud PFEFFER



Véronique MERLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.